



Bulletin académique

n°777

du 7 mai 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





Sommaire

Division des Examens et Concours	
- Baccalauréats général et technologique - Session 2018 - Organisation des épreuves facultatives d'arts et orales de langues	4
- Consignes relatives à la distribution des sujets aux candidats et consignes d'alertes pendant les épreuves écrites - Session 2018 des examens des niveaux III, IV, V	26
- Suspensions de fraudes à l'examen - Session 2018 - Baccalauréats général - technologique - professionnel	30
- Baccalauréats général et technologique - Epreuves obligatoires de langues vivantes - Session 2018 - Anglais, Espagnol, Italien, Allemand (hors séries L et TMD)	42
- Calendrier de diffusion des convocations et matériels pour les centres - Baccalauréats général et technologique	47
- Baccalauréats général - Epreuve de spécialité série L - Droits et grands enjeux du monde contemporain - Session 2018	51
- Examens de l'enseignement scolaire - Candidats non handicapés nécessitant des aménagements d'examen urgent	57
- Circuit de la numérisation des copies des BTS de la session 2018	60
Division des Etablissements d'Enseignement Privés	
- Calendrier des entretiens des professeurs stagiaires du second degré des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association en vue des jurys de titularisation (additif au bulletin académique n° 770 du 19/02/2018) - Année scolaire 2017-2018	72
Division des Personnels Enseignants	
- Actualisation de la composition de la commission de réforme départementale des professeurs certifiés : représentants des personnels	73
- Vœux d'affectation des maîtres auxiliaires et des contractuels (CDI/CDD) pour l'année scolaire 2018-2019	75
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Appel à candidature : adjoint au chef de la division de l'enseignement et des établissements privés - Chef du bureau des actes collectifs, du remplacement et de la suppléance	90

.../...

Service Vie Scolaire	
- Conseil de discipline départemental des Bouches-du-Rhône	94
Pôle Académique du Diplôme National du Brevet et du Certificat de Formation Générale	
- Organisation générale du CFG - Candidats scolaires - Session juin 2018	96
- Organisation générale du CFG - Candidats individuels - Session juin 2018	105

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Pascal MISERY - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr

DIEC/18-777-1782 du 07/05/2018

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2018 - ORGANISATION DES
EPREUVES FACULTATIVES D'ARTS ET ORALES DE LANGUES**

Références : Note de service n° 2012-038 du 6 mars 2012 BO n°14 du 5 avril 2012 - Note de service n° 2013-174 du 8 novembre 2013 BO n° 43 du 21 novembre 2013 - Note de service n° 2003-084 du 14 mai 2003 BO n°21 du 22 mai 2003 modifiée par note de service n° 2009-048 du 25 mars 2009 BO n° 15 du 9 avril 2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées publics et privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les principaux de collèges

Dossier suivi par : Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87 - Mail : liliane.laurent@ac-aix-marseille.fr - Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr

Je vous adresse en annexe la liste des centres d'examen des épreuves facultatives des disciplines artistiques, des épreuves facultatives orales de langues.

1- Modalités des épreuves facultatives d'arts

1.1 – Calendrier des épreuves :

Séries	Dates et horaires	Epreuves
BCG – BTN sauf TMD	Mardi 22 mai mercredi 23 mai à partir de 8 heures	Histoire des arts
	Lundi 28 mai Mardi 29 mai Mercredi 30 mai A partir de 8 heures	Danse Cinéma audiovisuel
	Mardi 29 mai Mercredi 30 mai Jeudi 31 mai A partir de 8 heures	Théâtre Arts plastiques Musique

1.2 – Documents supports des épreuves facultatives orales d'arts et acheminement des dossiers sur le centre d'épreuves :

Les épreuves orales d'arts ont pour support un dossier (cf. tableau en annexe).

Les fiches constitutives des dossiers des candidats sont publiées en annexe.

Les supports doivent être visés et signés par le professeur responsable et le chef d'établissement lorsque les candidats ont suivi l'enseignement optionnel au lycée. Les candidats scolaires qui ne suivent pas l'enseignement dans leur lycée présentent les épreuves selon les mêmes modalités que les candidats individuels. Il n'est pas exigé, pour eux, de visa du professeur ou du chef d'établissement pour les pièces du dossier.

Il vous appartient d'informer vos élèves des modalités de passation des épreuves.

N.B. : Les interrogateurs peuvent consulter les dossiers dans les centres d'épreuves le :

- Jeudi 17 et vendredi 18 mai **pour l'épreuve Histoire des Arts**,
- Vendredi 25 mai **pour l'épreuve Théâtre**
- Jeudi 24 et vendredi 25 mai pour l'épreuve **Cinéma audiovisuel**.

2- Modalités des épreuves facultatives orales de langues

2.1 – Calendrier des épreuves :

Séries	Epreuves	Dates et horaires
BCG BTN uniquement série STHR	Anglais – Allemand	15 mai à 8 heures
	Japonais – Polonais - Catalan	17 mai à 8 heures
	Hébreu – Russe	18 mai à 8 heures
	LSF - Arabe	15 et 16 mai à 8 heures
	Italien – Espagnol – LCA Grec	15 et 18 mai à 8 heures
	LCA Latin - Occitan	15, 16 et 18 mai à 8 heures
	Portugais	16 et 17 mai à 8 heures
	Chinois	17 et 18 mai à 8 heures
	Corse	16, 17 et 18 mai à 8 heures

2.2 – Modalités d'évaluation de l'épreuve facultative de langues vivantes et langues anciennes :

Epreuve de langues vivantes : La durée de l'épreuve est de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 10 minutes. Le niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL est A2 « niveau intermédiaire ou usuel »

Epreuve de langues anciennes : La durée de l'épreuve est de 15 minutes précédée d'un temps de préparation de 30 minutes.

Le candidat présente à l'examinateur la liste des notions du programme (LV) ou textes (LCA) qu'il a étudiées et les documents qui les ont illustrées. Pour les candidats qui suivent l'enseignement, l'ensemble des documents fait l'objet d'une validation du chef d'établissement ou par délégation du professeur du candidat.

3- Saisie des notes

Les notes sont saisies sur LOTANET à la fin de chaque journée. Les informations utiles figureront sur les bordereaux de notation

Dans le cas où les candidats sont absents : saisir « AB ».

Numéro de saisie

Pour les épreuves orales : numéro de matricule du candidat.

Ce numéro apparaît sur :

- la page web lors de la saisie
- les bordereaux de notation.

4- Bordereaux de notation des épreuves orales

Aucun bordereau ne doit être acheminé au Rectorat. L'original reste dans le centre d'examen.
Une copie du bordereau est conservée par l'examineur.

5- Dispositions diverses

Les candidats du BCG et du BTN composent simultanément, mais les bordereaux de notation sont distincts.

Certains candidats sont susceptibles d'être convoqués sur deux centres différents la même demi-journée : s'ils se manifestent auprès d'un chef de centre afin de pouvoir subir une épreuve dans le début de la demi-journée, il appartient au chef de centre de prendre en considération cette demande.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

EPREUVES	COMPOSITION DU DOSSIER	DOSSIER OU PARTIE DU DOSSIER EVALUE	ACHEMINEMENT DES DOCUMENTS SUR LE CENTRE	
			DATE	PERSONNE CHARGEE DE L'ACHEMINEMENT
ARTS PLASTIQUES	- Fiche pédagogique - Le dossier comprend de 3 à 6 travaux choisis par le candidat. Deux d'entre eux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique. L'ensemble des travaux sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50X65cm) et 5 cm d'épaisseur. Les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement sont réunis dans un dossier numérique. Le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis.	Oui pour la partie travaux sur 12 points	le jour de l'épreuve	le candidat
CINEMA ET AUDIOVISUEL	- Fiche pédagogique - Réalisation individuelle ou collective sur support numérique ou analogique d'une durée de 10 minutes maximum (titre, date, générique, établissement) - Carnet de bord personnel du candidat organisé autour des principales questions cinématographiques en lien avec la réalisation et le travail de l'année.	Non	Date limite de réception sur centre le 18 mai	le chef d'établissement d'origine du candidat
HISTOIRE DES ARTS	- Fiche pédagogique - Dossier de 20 pages maximum numérotées annexes comprises. Il contient : • la présentation et l'analyse de 3 ou 4 œuvres, monuments, sites reliés à une des questions du programme limitatif • un commentaire du candidat de 2 pages maximum sur le bénéfice tiré des activités faites en terminale Des documents sonores ou séquences audiovisuelles sous la forme d'un CD – DVD – clé USB peuvent être joints au dossier.	Oui sur 5 points	Date limite de réception sur centre le 14 mai	Le chef d'établissement d'origine du candidat
MUSIQUE	- Fiche de synthèse	Non	Le jour de l'épreuve	Le candidat
THEATRE	- Fiche pédagogique - Un dossier de 5 à 15 pages. Il comprend un travail personnel du candidat dans le cadre du projet collectif de la classe, le parcours de spectateur du candidat, un choix des travaux élaborés pendant l'année.	Oui sur 4 points	Date limite réception sur centre le 18 mai	Le chef d'établissement d'origine du candidat
DANSE	- Fiche synthétique d'une page maximum. Elle énumère les éléments de la culture chorégraphique de chaque candidat.	Non	Le jour de l'épreuve	Le candidat

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

FICHE PEDAGOGIQUE ARTS PLASTIQUES

(à remplir par le professeur et à joindre au dossier du candidat)

Année :	Etablissement :
Professeur :	Emploi du temps :
Enseignement obligatoire/Enseignement facultatif (barrer la mention inutile) Effectif total de l'option :	Conditions matérielles :

Description sommaire du travail de la classe (nature et contenu des séances de travail de la classe – recherches et activités communes – rencontres et partenaires éventuels au cours de l'année scolaire)

Signature du professeur

Visa du chef d'établissement

Nature du projet collectif, démarche suivie :

Questions abordées :

ACTIVITES DIVERSES

Visions et études d'œuvre (titres, auteurs, conditions, etc.) :

Temps accordé :

Réalisation (titre, équipe, etc.) :

Temps accordé :

Interventions de professionnels (noms, métiers, etc.) :

Temps accordé :

Visites (lieu, objet, etc.) :

Temps accordé :

Signature du professeur :

Signature du partenaire :

Visa du chef d'établissement

**FICHE PEDAGOGIQUE CINEMA AUDIOVISUEL
POUR LES CANDIDATS QUI NE SUIVENT PAS L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL**

COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT

EPREUVE OBLIGATOIRE SERIE LITTERAIRE

EPREUVE FACULTATIVE TOUTES SERIES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

(à remplir par le candidat non scolarisé)

Nom	Prénom
Série	Option : ou option et enseignement obligatoire :

CANDIDATS NON SCOLARISES

Mode de préparation en cinéma audiovisuel :

Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement, etc.)

Compte rendu

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
FICHE PEDAGOGIQUE THEATRE ET EXPRESSION DRAMATIQUE

(fiche à remplir par chaque professeur et à joindre au dossier des candidats)

Nom :	Prénom :
Année scolaire : Etablissement :	Série
Professeurs et partenaires : Effectif total de l'option :	

Description sommaire du travail de la classe Nature, objectifs et déroulement du projet collectif :
Questions abordées :
Activités diverses Recherches personnelles (objets de la recherche – objectifs) :

Spectacles vus :

Modalités de la préparation (à remplir uniquement par les candidats à titre individuel ou les candidats issus d'un établissement hors contrat)

Présentation du travail de plateau – Liste des scènes jouées (nom-prénom des intervenants dans chaque scène)

Signature du professeur :

Visa du chef d'établissement

Signature de l'élève :

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

FICHE DE SYNTHESE DE L'EPREUVE FACULTATIVE DE MUSIQUE

(Fiche à remplir par le candidat et à présenter au jury lors de l'examen du baccalauréat)

<p>Champ de la production</p> <p>Pratiques musicales d'interprétation et de création</p>			
<p>Champs de la perception</p> <p>Pratiques d'écoute et problématiques étudiées</p>	<p>Vous entourez ci-dessous les problématiques étudiées et indiquerez dans la colonne de droite les principales œuvres travaillées pour chacune d'entre elles.</p>		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">L'œuvre et son organisation **</td> <td></td> </tr> </table>	L'œuvre et son organisation **	
	L'œuvre et son organisation **		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">L'œuvre et ses pratiques **</td> <td></td> </tr> </table>	L'œuvre et ses pratiques **	
	L'œuvre et ses pratiques **		
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">L'œuvre et l'histoire **</td> <td></td> </tr> </table>	L'œuvre et l'histoire **		
L'œuvre et l'histoire **			
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">L'œuvre, la musique et les autres arts **</td> <td></td> </tr> </table>	L'œuvre, la musique et les autres arts **		
L'œuvre, la musique et les autres arts **			
<p>Autres travaux réalisés : recherche, dossier, exposé, critique de concert, montage d'un concert, etc)</p>			

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

FICHE SYNTHETIQUE - EPREUVE FACULTATIVE ARTS - DOMAINE DANSE

(Fiche à remplir par le candidat et à présenter au jury lors de l'examen du baccalauréat)

**Un livret destiné aux candidats est disponible sur le site EPS de l'académie d'Aix Marseille
Rubrique Examen / Epreuve facultative (option facultative) /livret candidat ART DANSE**

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Composition chorégraphique
Titre :

Descriptif du projet chorégraphique :

Liens du projet chorégraphique avec les éléments du programme (BO avril 2012)

Activités autour de la danse durant l'année de terminale

Recherches personnelles, exposés, rencontres avec des artistes, spectacles fréquentés, participation à des événements artistiques au sein du lycée ou en dehors, etc.

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

FICHE PEDAGOGIQUE HISTOIRE DES ARTS

Option Facultative, toutes séries

Session

Académie de

Nom, prénom du candidat :

Etablissement Nom du lycée : Rue : Ville : Code postal : Tél : Fax : Courriel : Nom du proviseur :	Professeur coordonnateur Nom : Prénom : Discipline :		
	Equipe d'enseignants		
	Nom	Discipline	Nombre d'heures

		Thématiques du programme et questions limitatives	
		Le patrimoine des sept merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial	Création artistique et pratiques culturelles dans le monde, de 1939 à nos jours
Problématique et principales œuvres étudiées, par domaine artistique	Arts visuels		
	Arts du son		
	Arts de l'espace		
	Arts du spectacle		
	Arts du langage		
	Arts du quotidien		
Activités et partenariats	Sorties		
	Conférences / rencontres		
	Voyages		
	Projets de classe		
Activités, sorties projets personnels en histoire des arts (y compris TPE s'il y a lieu)			

Signature du proviseur
et tampon de l'établissement

Signature du professeur coordonnateur

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - Session 2018

EPREUVE FACULTATIVE D'ARTS - SPECIALITE THEATRE

Départ.	CENTRES EPREUVES		29 mai		30 mai		31 mai		Nombre total de candidats	Etablissement et communes d'origines des candidats	Transmission des dossiers Le 18 mai au centre d'épreuve
			Candidats	Jurys	Candidats	Jurys	Candidats	Jurys			
05	GAP	Lycée Briand			17	1	15	1	32	Lycée Briand (Gap) Lycée Altitude (Briançon) Lycée Villars (Gap)	Lycée Briand
13	SALON DE PROVENCE	Lycée L'Empéri	78	5	74	5	68	5	220	Bouches du Rhône hors Marseille Vaucluse Alpes Haute Provence	Lycée l'Empéri
	MARSEILLE	Lycée Chevreul Blancarde	92	5	91	5	96	5	279	Marseille Aubagne La Ciotat Gémenos	Lycée Chevreul Blancarde

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - Session 2018
EPREUVES FACULTATIVES DISCIPLINES ARTISTIQUES

Ville	Etablissements	(*)	ARTS PLASTIQUES			HISTOIRE DES ARTS		CINEMA			THEATRE			DANSE			MUSIQUE			Total général
			29/5	30/5	31/5	22/5	23/5	28/5	29/5	30/5	29/5	30/5	31/5	28/5	29/5	30/5	29/5	30/5	31/5	
Digne	Clg Gassendi	C														8	8		16	
		J														1	1			
	Lycée David Neel	C	11	12				10	10	8									51	
		J	1	1				1	1	1										
Manosque	Lycée Esclangon	C	11	10	5												16	10	52	
		J	1	1	1												1	1		
	Lycée les Iscles	C											14	7					21	
		J											2	2						
Sisteron	Lycée Paul Arène	C														8			8	
		J														1				
Embrun	Lycée Romane	C																	0	
		J																		
Briançon	Clg les Garcins	C															8	4	12	
		J															1	1		
Gap	Lycée Villars	C	21	21															42	
		J	2	2																
	Lycée Briand	C									17	15					16	9	57	
		J									1	1					1	1		
Avignon	Lycée Saint Joseph	C	23	22															45	
		J	2	2																
	Lycée Aubanel	C														30	30	12	72	
		J														1	1	1		
Lycée Mistral	C						10	6				21	21	12				70		
	J						1	1				3	3	2						
Carpentras	Lycée Victor Hugo	C														18	15		33	
		J														1	1			
	Lycée Fabre	C	22	22	15														59	
		J	2	2	2															
Cabrières d'Avignon	Clg Lou Calavoun	C															18	8	26	
		J															1	1		
Orange	Lycée l'arc	C						11	11	10									32	
		J						1	1	1										
	Clg Jean Giono	C														16	8		24	
J															1	1				
Cavaillon	Lycée Dauphin	C	30	30	22														82	
		J	3	3	3															
Pertuis	Lycée Val de Durance	C																	0	
		J																		
Apt	Lycée de Gaulle	C	11	11	5														27	
		J	1	1	1															

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - Session 2018
EPREUVES FACULTATIVES DISCIPLINES ARTISTIQUES

Ville	Etablissements	(*)	ARTS PLASTIQUES			HISTOIRE DES ARTS		CINEMA			THEATRE			DANSE			MUSIQUE			Total général		
			29/5	30/5	31/5	22/5	23/5	28/5	29/5	30/5	29/5	30/5	31/5	28/5	29/5	30/5	29/5	30/5	31/5			
Aix en Provence	Lycée la Nativité	C	42	40	20															102		
		J	4	4	4																	
	Lycée Duby	C	22	22	8																52	
		J	2	2	2																	
	Lycée Cézanne	C						30	30	27				21	22	9					139	
		J						3	3	3				3	3	2						
	Lycée Vauvenargues	C															30	28	15		73	
		J															1	1	1			
	Lycée Fourcade	C																			0	
		J																				
Clg Mignet	C																	16	17	33		
	J																	1	1			
Clg Saint Eutrope	C																			0		
	J																					
Gardanne	Lycée Fourcade	C																9	4	13		
		J																1	1			
Salon	Lycée l'emperi	C	21	21	10						78	74	68								272	
		J	2	2	2						5	5	5									
	Clg d'Arbaud	C																18	15		33	
		J																1	2			
Tarascon	Lycée Daudet	C	11	11	10																32	
		J	1	1	1																	
Arles	Lycée Pasquet	C																			0	
		J																				
	Lycée Montmajour	C															16	10			26	
		J															1	1				
Istres	Lycée Rimbaud	C	24	22	22																68	
		J	2	2	2																	
	CEC Maison de la danse	C												21	19							40
		J												3	3							
Martigues	Lycée Lurcat	C																16	15		31	
		J																1	1			
Marignane	Clg Georges Brassens	C																17	10		27	
		J																1	1			
	Lycée Genevoix	C						22	22	22												66
		J						2	2	2												

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - Session 2018
EPREUVES FACULTATIVES DISCIPLINES ARTISTIQUES

Ville	Etablissements	(*)	ARTS PLASTIQUES			HISTOIRE DES ARTS		CINEMA			THEATRE			DANSE			MUSIQUE			Total général
			29/5	30/5	31/5	22/5	23/5	28/5	29/5	30/5	29/5	30/5	31/5	28/5	29/5	30/5	29/5	30/5	31/5	
Marseille	Lycée Pagnol	C	80	80	75												27	13		275
		J	9	8	8												1	1		
	Lycée L'Olivier Coffy	C	11	11	5															27
		J	1	1	1															
	Lycée Diderot	C	11	10	10															31
		J	1	1	1															
	Lycée Saint Charles	C	55	54	56									22	21					208
		J	5	5	5									3	3					
	Lycée Mélizan	C							30	30	20									80
		J							3	3	3									
	Lycée Marseilleveyre	C																27	15	42
		J																1	1	
	Lycée Chevreul Blancarde	C									92	91	96							279
		J									5	5	5							
	Lycée N.D. de Sion	C	12	12	12															36
		J	1	1	1															
	Lycée Victor Hugo	C				87	81													168
		J				7	7													
	Lycée Saint Exupéry	C							38	37	36									111
		J							4	4	4									
Lycée Périer	C												24	21	10				55	
	J												3	3	2					
Lycée Thiers	C																24	10	34	
	J																1	1		
Lycée Montgrand	C																30	24	54	
	J																1	1		
Clg Roy d'Espagne	C																19		19	
	J																1			
Lycée Daumier	C																24	12	36	
	J																1	1		
Aubagne Clg Sarraute	C																20	10	30	
	J																1	1		
Gémenos Lycée St Jean Garguier	C	12	11	11															34	
	J	1	1	1																
La Ciotat Clg les matagots	C																	11	11	
	J																	1		
Lycée Lumière	C							10	10	8									28	
	J							1	1	1										
TOTAL			430	422	286	87	81	161	156	131	170	182	179	87	119	59	291	339	114	3294

(*) C = Candidats J = Jurys

EPREUVES FACULTATIVES ORALES DE LANGUES REGIONALES, LANGUES ET CULTURE DE L'ANTIQUITE, L.S.F.

Ville	Etablissements	(*)	PROVENCAL			CORSE			L.S.F.		CATALAN	LATIN			GREC		Total général
			15/5	16/5	18/5	16/5	17/5	18/5	15/5	16/5	17/5	15/5	16/5	18/5	15/5	18/5	
Digne	Lycée David Neel	C	16	8								32	7		5		68
		J	1	1								2	1		1		
Gap	Lycée Villars	C										28			15		43
		J										2			1		
Carpentras	Lycée Fabre	C	16	9								87			9		121
		J	1	1								6			1		
Avignon	Lycée René Char	C										75			16		91
		J										5			2		
Aix en Provence	Faculté de lettres	C									3						3
		J									1						
	Lycée Vauvenargues	C	18	8								163			33		222
		J	1	1								10			2		
Salon	Lycée l'emperi	C	16	6								49			29		100
		J	1	1								3			2		
Arles	Lycée Montmajour	C	32	12								31					75
		J	2	2								2					
Marignane	Lycée Genevoix	C										70			9		79
		J										4			1		
Martigues	Lycée Lurcat	C	16	4													20
		J	1	1													
Marseille	Lycée Provence	C										28			16		44
		J										2			1		
	Lycée Artaud	C										60	115		8	48	231
		J										7	7		1	3	
	Lycée Notre dame de sion	C										6	32				38
		J										1	2				
	Lycée Saint Charles	C	48	46													94
		J	3	3													
	Lycée Chevreul Blanc.	C							25	16							41
		J							2	2							
Lycée Périer	C			30										184	45	259	
	J			2									12	3			
Lycée Victor Hugo	C				32	32	5									69	
	J				2	2	1										
TOTAL			162	93	30	32	32	5	25	16	3	629	154	184	140	93	1598

(*) C = Candidats J = Jurys

EPREUVES FACULTATIVES DE LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Ville	Etablissements	(*)	CHINOIS		JAPONAIS	HEBREU	RUSSE	PORTUGAIS		ARABE		ESPAGNOL		ITALIEN		ALLEMAND	ANGLAIS	POLONAIS	Total général
			17/5	18/5	17/5	18/5	18/5	16/5	17/5	15/5	16/5	15/5	18/5	15/5	18/5	15/5	15/5	17/5	
Manosque	Lycée Esclangon	C											21						21
		J											2						
Gap	Lycée Villars	C																	0
		J																	
Avignon	Lycée Mistral	C	32														8		40
		J	2														1		
	Lycée René Char	C									25		20						45
		J									2		2						
Orange	Lycée de l'ARC	C													8				8
		J													1				
Carpentras	Lycée Fabre	C											26						26
		J											2						
Aix en Provence	Faculté de lettres	C																14	14
		J																1	
	Lycée Vauvenargues	C	33									39		61		8			141
		J	2									3		4		1			
Arles	Lycée Montmajour	C										13		22					35
		J										1		2					
Marseille	Lycée la Fourragère	C										33		82		19	24		158
		J										2		5		2	2		
	Lycée Périer	C				22							22		78				122
		J				2									5				
Lycée Victor Hugo	C	48	61	22		44	16	29	64	79									363
	J	3	4	2		4	2	2	4	5									
TOTAL			113	61	22	22	44	16	29	64	79	110	22	232	78	35	32	14	973

(*) C = Candidats J = Jurys

DIEC/18-777-1783 du 07/05/2018

CONSIGNES RELATIVES A LA DISTRIBUTION DES SUJETS AUX CANDIDATS ET CONSIGNES D'ALERTE PENDANT LES EPREUVES ECRITES - SESSION 2018 DES EXAMENS DES NIVEAUX III, IV, V

Référence : Circulaire n° 2017-053 du 23 mars 2017 (B.O. n°13 du 30 mars 2017)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du 2nd degré publics et privés sous contrat, et d'organismes de formation - Chefs de centres d'épreuves pour les examens de niveau III ; IV et V

Dossier suivi par : M. BOUANANI - Tel : 04 42 91 71 72 - Fax : 04 42 91 70 05

Les chefs de centres et l'ensemble des personnels qui participent au déroulement de la session d'examens doivent être sensibilisés au respect absolu des procédures de sécurité à chaque étape de l'organisation des épreuves.

Aussi, je vous demande de porter une attention toute particulière au respect des consignes relatives à la sécurisation et la distribution des sujets ainsi qu'aux procédures d'alerte concernant les épreuves écrites pour les examens des niveaux III, IV, et V.

Ces consignes revêtent un caractère permanent :

I. Consignes générales concernant les sujets et supports d'évaluation :

- Réception des sujets et supports d'évaluation

Une note précisant le calendrier de diffusion des sujets vous parviendra dans le courant du mois de mai.

Je rappelle que le chef de centre, ou la personne préalablement désignée par lui, sont les seules personnes habilitées à réceptionner les sujets.

Pour faciliter leur identification, le récipiendaire doit signer le bon de livraison après avoir fait figurer ses noms, prénom et qualité.

A l'aide des bordereaux d'envoi joints aux colis, le chef de centre vérifie, sur chaque enveloppe, qu'il dispose de tous les sujets et supports d'évaluation nécessaires et en accuse réception auprès du rectorat (DIEC – Bureau des sujets ou à la DSDEN 84 pour le DNB).

- Sécurisation

Les sujets et supports d'évaluation doivent être conservés dans un endroit sécurisé (coffre, armoire forte ou pièce fermant à clé) auquel le chef de centre ou l'un de ses adjoints préalablement désigné par lui, à cet effet, ont seuls accès.

Afin de pouvoir détecter toute anomalie, ceux-ci doivent s'assurer de disposer de toutes les enveloppes sujets nécessaires et d'effectuer le pointage des enveloppes avant l'épreuve concernée.

Je rappelle que les enveloppes ne sont ouvertes qu'en présence des candidats.

- Identification des enveloppes sujets

La veille de chaque épreuve, les chefs de centre :

- procèdent à une ultime vérification des étiquettes apposées sur les enveloppes noires (date, intitulé de l'épreuve, nombre de sujets...)

- séparent les enveloppes des épreuves du matin et celles de l'après-midi

Pour réduire les risques d'erreur de distribution, les étiquettes sont de couleurs différentes :

- BTS : étiquettes vertes
- baccalauréat général et DNB : étiquettes blanches
- baccalauréat technologique : étiquettes jaunes
- baccalauréat professionnel + examens de niveau IV : étiquettes bleues
- Examens de niveau V : étiquettes oranges

- Les chefs de centres s'assurent également de la **diffusion du calendrier et des horaires des épreuves dans l'ensemble des salles retenues pour composer.**

- Distribution des sujets

Le responsable de salle devra vérifier **très scrupuleusement avant ouverture des plis**, la concordance entre le calendrier officiel des épreuves et les informations qui figurent sur les enveloppes sujets.

Le jour des épreuves, au moment de l'ouverture des enveloppes noires, les personnes chargées de distribuer les sujets doivent vérifier que le 1^{er} sujet sorti de l'enveloppe correspond bien aux mentions portées sur l'étiquette (épreuve-spécialité-série).

Afin de faciliter ce contrôle, **pour les épreuves du baccalauréat général et technologique**, le chef de centre remettra à chaque personne chargée de distribuer les sujets, un tableau chronologique des codes identifiant chaque sujet.

Ces codes sujets garantissent que les candidats composent sur le bon sujet. Il est donc important de procéder à la vérification de ces codes avant la distribution des sujets.

Si le code figurant sur les sujets ne correspond pas à celui noté sur le tableau, il ne faudra rien distribuer aux candidats et prévenir immédiatement le bureau des sujets au Rectorat.

A l'ouverture des enveloppes de sujets, il convient donc de procéder à ces vérifications non seulement sur le 1^{er} sujet tiré de l'enveloppe mais sur l'ensemble du paquet par contrôle rapide.

Les sujets disposant d'une page de garde sont distribués « à plat », c'est-à-dire page de garde sur le dessus et donc non retournés.

Après la distribution les surveillants doivent contrôler que les candidats ont un sujet qui correspond à l'épreuve. Ils les autorisent alors à lire attentivement les mentions portées sur la page de garde et les invitent à vérifier la pagination et les mentions portés

Le surveillant n'est pas autorisé à corriger de sa propre initiative une erreur, avérée ou supposée, même s'il enseigne dans la discipline correspondant à l'épreuve.

IMPORTANT : En cas d'erreur de distribution, de fuite repérée ou suspectée, ou de tout autre événement susceptible d'entraîner un report ou une annulation d'épreuve, une réactivité immédiate s'impose.

Ainsi le chef d'un centre d'examen, adresse à la cellule d'alerte du Rectorat (DIEC) et à elle seule (voir coordonnées ci-dessous), un état de la situation le plus rapide et le plus précis possible.

Pour le DNB, il faudra prendre contact avec les services de la DSDEN de Vaucluse (voir coordonnées ci-dessous).

II. Procédure d'alerte sujets

Je vous rappelle les conditions de mise en place de cette procédure :

- 1^{ère} hypothèse : le candidat pose une question sur le sujet

Le surveillant de salle ne doit en aucun cas donner une réponse au candidat.

Le chef de centre doit appeler le bureau des sujets au rectorat qui apportera une réponse à la question posée. (Voir coordonnées ci-dessous)

Les rectificatifs diffusés en cours d'épreuve peuvent perturber les candidats. Il convient donc d'éviter autant qu'il est possible d'interrompre une épreuve pour des erreurs mineures, qui n'empêchent pas la poursuite de l'épreuve. Elles seront consignées dans le procès-verbal d'examen, afin qu'il en soit tenu compte lors de la correction des copies.

- 2^{ème} hypothèse : rectificatif sur un sujet ou note à lire aux candidats en cours d'épreuves

Le bureau des sujets du rectorat transmet à tous les centres d'épreuves **par message d'alerte SMS, courrier électronique et le cas échéant par télécopie**, le rectificatif et la note à lire aux candidats.

IMPORTANT :

Pendant toute la durée des épreuves, et afin de respecter le principe d'égalité des candidats, il convient d'être très vigilant et d'assurer une veille, au moins pendant la première heure d'épreuve, du suivi de votre messagerie électronique et de votre télécopieur pour permettre la transmission dans les plus brefs délais de toute « alerte » provenant des services académiques.

III. Vos contacts téléphoniques :

- Rectorat DIEC 3.01 – Bureau des sujets (FAX N° 04 42 91 70 05) :

Chef de bureau : M. Afife BOUANANI : 04 42 91 71 72

Baccalauréat Général - BCG : Mme Patricia MARCO : 04 42 91 71 82
Mme Hélène CAZES : 04 42 91 71 80

Baccalauréat Technologique - BTN : Mme Carine GAUTHIER : 04 42 91 71 81

Baccalauréat Professionnel – BCP : Mme Jessica ROUSSEAU : 04 42 91 71 75
+ autres examens de niveau IV Mme Céline FUENTES : 04 42 91 71 76

Brevet de Technicien Supérieur – BTS : M. Cédric MACREZ : 04 42 91 71 73
Mme Karine PORTHUN : 04 42 91 71 74

Examens de niveau V : Mme Céline FUENTES : 04 42 91 71 76
Mme Catherine MENARD : 04 42 91 71 77
Mme Astrid GIRAUDI : 04 42 91 71 78

- DSDEN 84 (DNB) Fax : 04 90 27 76 39 :

- M. Jean-Christophe BERARD Tél. : 04 90 27 76 50
- Mme Chantal COURTIN Tél. : 04 90 27 76 52
- Mme Corinne CARDONA Tél. : 04 90 27 76 57
- Mme Melissa CAUVI Tél. : 04 90 27 76 56
- Mme Corinne REBOUL Tél. : 04 90 27 76 66

Je vous remercie de votre précieuse collaboration pour veiller au respect de ces consignes.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DIEC/18-777-1784 du 07/05/2018

SUSPICIONS DE FRAUDES A L'EXAMEN - SESSION 2018 - BACCALAUREATS GENERAL - TECHNOLOGIQUE - PROFESSIONNEL

Références : Décret n°2012-640 du 3 mai 2012 modifié (paru au BOEN n°22 du 31 mai 2012) - Circulaire n°2011-072 du 3 mai 2011 (parue au BOEN n°21 du 26 mai 2011) - Circulaire n°2017-053 du 23 mars 2017 (parue au BOEN n° 13 du 30 mars 2017)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des établissements publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme LECOMTE - Tel : 04 42 91 71 84

Les consignes relatives aux fraudes et tentatives de fraudes sont valables pour l'ensemble des épreuves des baccalauréats :

- épreuves en cours d'année (BCG-BTN),
- épreuves ponctuelles orales et écrites (BCG-BTN-BCP)
- épreuves en cours de formation (BCP).

Rappel aux enseignants et chefs de d'établissements :

Seule la commission disciplinaire, réunit sur demande du recteur, a autorité pour sanctionner un candidat y compris pour les épreuves en CCF (contrôle en cours de formation) et en ECA (épreuves en cours d'année).

Les correcteurs et examinateurs doivent évaluer la prestation du candidat normalement. La notation ne doit pas tenir compte de la suspicion de fraude.

Aucune mention relative à la suspicion de fraude ne doit être portée sur la fiche d'évaluation.

1- Consignes pour le déroulement des épreuves écrites

1.1 - Vérification de l'identité des candidats :

Le candidat doit se présenter muni de sa convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, toutes cartes émanant de l'établissement scolaire possédant une photographie d'identité....)

Si un candidat se présente au moment de l'épreuve sans que son nom figure sur la liste d'émargement, il est autorisé à composer sous réserve de vérification de la réalité de son inscription auprès des services de la DIEC 3.02. Il doit obligatoirement signer la liste d'émargement.

Le candidat doit composer à la place qui lui a été assignée pour l'épreuve.

1.2 - Dispositions matérielles :

Le surveillant indique l'endroit où doivent être déposés l'ensemble des sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé afin que les candidats ne puissent pas y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

Les téléphones portables, appareils permettant l'écoute de fichiers audio et tout autre appareil connecté doivent être impérativement éteints. Ils sont soit rangés dans le sac du candidat soit remis aux surveillants de salle. Dans le cas où les appareils sont remis aux surveillants de salle, celui-ci s'assurera avant la restitution qu'il s'agit bien du propriétaire de l'appareil.

Calculatrice : L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Une seule calculatrice est autorisée sur la table.

Fournitures : Les candidats doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons.

2- Consignes pour le déroulement des épreuves orales et pratiques

2.1 - Vérification de l'identité des candidats :

Le candidat doit se présenter muni de sa convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, toutes cartes émanant de l'établissement scolaire possédant une photographie d'identité...)

Si un candidat se présente au moment de l'épreuve sans que son nom figure sur la liste d'émargement, il est autorisé à composer sous réserve de vérification de la réalité de son inscription auprès des services de la DIEC 3.02. Il doit obligatoirement signer la liste d'émargement.

2.2 - Dispositions matérielles :

L'interrogateur indique l'endroit où doivent être déposés l'ensemble des sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé afin que les candidats ne puissent pas y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

Le candidat doit se présenter devant l'examineur uniquement avec les documents autorisés pour l'épreuve, comme par exemple le descriptif des textes étudiés en classe pour l'épreuve orale de français. **Le candidat ne doit pas avoir accès à son sac ou autres affaires personnelles pendant la durée de la préparation.**

L'interrogateur doit vérifier l'intégrité des documents utilisés pour le temps de préparation de l'oral.

3- Rôle du surveillant de salle

Avant le démarrage de l'épreuve, le surveillant de salle donne lecture de l'annexe n°1 « Information aux candidats »

Le surveillant doit assurer une **surveillance active** tout au long de l'épreuve. Il s'assure que les candidats ne restent pas sans surveillance.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant de salle (ou l'interrogateur) prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude **sans interrompre la participation à l'épreuve** du ou des candidats.

Le chef de centre peut seul prononcer l'expulsion de la salle et exclusivement en cas de :

- substitution de personne
- trouble affectant le déroulement de l'épreuve.

ATTENTION : le flagrant délit ne suspend pas, pour le candidat, le déroulement des épreuves ; celui-ci doit continuer à subir les épreuves.

Rédaction du procès verbal :

- Le surveillant (et/ou l'interrogateur) rédige un procès-verbal circonstancié (annexe n°2) qu'il remet au chef de centre.
- **Le rappel des faits doit être précis et uniquement factuel.** Aucune appréciation personnelle ne doit être portée. Il est recommandé d'employer des termes tels que : « j'ai constaté... », « j'ai vu »

Il est indispensable de relater de manière la plus détaillée possible la chronologie des faits et les conditions dans lesquelles la tentative de fraude a été détectée.

En cas de plagiat sur un site internet, préciser les coordonnées du site. Dans le cas de plagiat lors des épreuves évaluées en cours d'année, l'examineur doit indiquer si les candidats ont été informés dès le début de l'année de la définition de plagiat comme précisé dans le bulletin académique n°755 du 9 octobre 2017.

ATTENTION : Le procès-verbal est impérativement contresigné par les autres surveillants de salle pour les épreuves écrites.

L'absence de signature des autres surveillants entraîne un vice de forme dans la procédure

Particularités de l'épreuve orale pour la signature des surveillants :

Dans le cas où l'interrogateur est seul dans la salle, il devra le préciser sur le procès-verbal.

Toutefois, j'invite les établissements à prévoir un surveillant dans les couloirs qui sera en mesure de contresigner le procès-verbal et pourra ainsi accompagner le candidat auprès du chef de centre après son interrogation.

Le surveillant saisit l'ensemble des pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits : photos, documents anti-sèches, photocopie des copies pour les épreuves écrites....

Dans l'hypothèse où un candidat détient, en violation des consignes qui ont été données, un téléphone portable durant l'épreuve, le surveillant de salle est autorisé à confisquer l'appareil.

A la fin de l'épreuve, le surveillant conduit le candidat auprès du chef de centre et lui remet les pièces saisies.

Dans tous les cas, le surveillant de salle consigne les faits au procès-verbal de salle.

4 - Rôle du chef de centre

4.1 - Prévention des fraudes

Le chef de centre veille à ce que l'ensemble des consignes relatives aux fraudes ainsi que les sanctions auxquelles elles exposent soient affichées dans chaque salle d'examen (cf annexe n°3) et à ce que chaque surveillant donne lecture des unes et des autres aux candidats avant qu'ils ne composent (cf annexe n°1).

4.2 - Constatation d'une suspicion de fraude

4.2.1 - Etablissement du procès-verbal et signature du candidat :

En cas de fraude ou tentative de fraude, **le candidat est conduit au chef de centre afin de contresigner le procès-verbal.**

Le procès-verbal doit être établi immédiatement après la constatation de la fraude pour pouvoir être signé par le candidat. Il est très difficile de faire revenir des candidats après les épreuves notamment les candidats individuels.

En cas de refus de signer du candidat, cocher sur le procès-verbal : « porté à la connaissance de l'intéressé(e) qui a refusé de le contresigner ».

Le chef de centre remettra au candidat suspecté le document de l'annexe n°4 « Note d'information à l'attention des candidats suspectés de fraude ou de tentative de fraude aux baccalauréats ».

Les fraudes ou tentatives de fraudes peuvent concerner plusieurs candidats, il est nécessaire dans cette situation d'établir un procès-verbal pour chaque candidat. Seule la commission disciplinaire sera en mesure de prononcer une sanction ou de relaxer un candidat. Mentionner sur le procès-verbal de chacun que celui-ci est en rapport avec d'autres candidats faisant l'objet d'un procès-verbal.

4.2.2 - Téléphone portable ou tout autre appareil électronique :

Lorsque le surveillant a saisi un téléphone portable, celui-ci est remis au chef de centre. La confiscation ne peut être que temporaire et de courte durée.

En cas de flagrant délit, les données personnelles stockées dans le téléphone portable ne peuvent pas pour autant être consultées sans le consentement du candidat.

- **Si le consentement du candidat n'est pas recueilli** : il est recommandé de prendre en photo le téléphone avant de le restituer au candidat. Et ceci afin que la commission puisse avoir connaissance du type d'appareil saisi.

En effet, en l'absence d'accord de l'intéressé à un contrôle, seul un officier de police judiciaire peut procéder au contrôle des données conservées dans le téléphone portable. Si vous souhaitez avoir recours à cette procédure, vous devez le transmettre sans délai à la DIEC afin que la procédure dictée par le juge puisse être appliquée.

- **si le consentement du candidat est recueilli** : Le candidat vous autorise à consulter son téléphone et les données contenues. Il est vivement recommandé de prendre en photo le téléphone et notamment les données apparaissant à l'écran en vérifiant le journal des appels et l'envoi de SMS, l'historique des sites internet consultés, et le répertoire des images. **La grande majorité des fraudes avec les appareils électroniques concernent le stockage de fichiers ou d'images contenant des notes ou des cours.**

4.2.3 – Constatation de la suspicion de fraude lors de la correction des copies

Le correcteur doit prendre contact avec le chef de centre d'examen qui lui fera parvenir le procès-verbal de suspicion à compléter et à lui retourner avec la photocopie de la copie du candidat.

Le chef de centre doit contacter le candidat afin de lui faire signer le procès-verbal avant sa transmission à la DIEC 3.02.

4.3 - Transmission du dossier

4.3.1 – Dans les 7 jours après la constatation de la fraude

Le chef de centre transmet à la DIEC 3.02 :

- **le procès-verbal original** (*signé par le candidat et le chef d'établissement*)
- **les pièces matérielles saisies** (*photos, documents anti-sèches, photocopies de la copie en cas de plagiat...*)

4.3.2 - Au plus tard 48 heures après la délibération finale du jury

Il adresse sous pli express à la DIEC 3.02 les pièces suivantes originales :

- **le livret scolaire** (*impression à partir du LSL pour les livrets dématérialisés*)
- **le relevé de notes et le procès-verbal individuel de délibération du jury**

Les dossiers de présomption de fraude directement adressés au rectorat par les correcteurs-interrogateurs seront systématiquement transmis aux chefs de centres pour avis.

5 - JURYS DE DELIBERATIONS

S'il n'y a pas eu d'expulsion le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du rapport, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Le jury ne doit pas être informé de la suspicion de fraude.

Les résultats du candidat sont provisoires dans l'attente de la décision de la commission de discipline.

En effet un candidat sanctionné (quelque soit le niveau de sanction) obtient automatiquement la note zéro à l'épreuve fraudée.

Ses résultats seront donc modifiés.

Aucune communication sur ses résultats ne doit intervenir avant que le jugement ait été prononcé.

Le candidat ne doit pas obtenir d'attestation de réussite ni de relevés de notes.

Le candidat ne peut obtenir communication de ses copies avant la décision rendue par la commission de discipline du baccalauréat.

Les délibérations du jury doivent impérativement restées confidentielles.

Candidats admis aux épreuves de contrôle du second groupe :

- **A l'issue des délibérations du 1^{er} groupe** : Le candidat admis aux épreuves du 2nd groupe doit choisir ses épreuves et présenter celles-ci avec les autres candidats au mois de juillet. Le choix des épreuves est opéré au vu du relevé de notes, **toutefois celui-ci ne devra pas être délivré au candidat.**

Le candidat sera délibéré normalement au 2nd groupe mais la décision sera suspendue en attendant la suite de la procédure disciplinaire.

- **Après que la commission de discipline ait statué**, dans le cas où le candidat se trouve admis à présenter les épreuves orales de contrôle. Le choix lui sera demandé par la DIEC 3.02 et le candidat présentera ses oraux de contrôle lors des épreuves de remplacement de septembre.

Ses résultats seront délibérés lors du jury du second groupe des épreuves de remplacement fin septembre.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS

Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

1/ Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine ou une carte d'étranger ou un passeport.

2/ Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.

3/ La détention ou l'utilisation des téléphones portables et, plus largement de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.

4/ Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.

5/ Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.

6/ Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue ou décision prise dans le cadre d'aménagements d'examens pour les candidats handicapés.

A l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.

7/ Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

8/ En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés seront saisis ; un procès-verbal sera dressé contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.

L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve.

Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.

Seront poursuivis pour fraude ou complicité de fraude les candidats qui auront aidé l'auteur d'une fraude ou d'une tentative de fraude : fourniture de documents, facilités accordées pour le copiage par exemple...etc.

La même réglementation sera applicable aux épreuves orales.

Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

1/ Le blâme.

2/ La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.

3/ L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat **pour une durée maximum de cinq ans.**

4/ L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

5/ Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire.

6/ Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Déroulement des épreuves

Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet.

L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Une seule calculatrice est autorisée, une deuxième peut être conservée dans le sac au fond de la salle uniquement. Pour la session 2018, le mode examen n'a pas à être activé.

Seul le papier fourni par l'administration, y compris le papier brouillon de la couleur qui vous a été remise, est autorisé.

L'utilisation d'un stylo à encre noire est recommandée.

Veillez prendre vos dispositions pour que votre écriture soit lisible par le correcteur, éventuellement en écrivant toutes les deux lignes.

Dès que le sujet vous est remis, vous voudrez bien vérifier que le texte est bien complet et comporte toutes les pages nécessaires.

Exemple : si le sujet comporte 3 pages, vérifier la numérotation :

1^{ère} page : 1/3

2^{ème} page : 2/3

3^{ème} page : 3/3

PROCES VERBAL DE SUSPICION DE FRAUDE

EXAMEN ET EPREUVE

Libellé de l'examen : Epreuves anticipées BCG BTN BCP

Série : Spécialité :

Session de l'examen : Date de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : Horaires constatation de la suspicion de fraude :

Epreuve durant laquelle la fraude ou tentative a eu lieu :

Epreuve écrite Epreuve orale Epreuve pratique

CANDIDAT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Matricule : Etablissement d'origine :

Adresse du candidat :
.....

Téléphone : Adresse électronique :

CENTRE D'EXAMEN

Nom de l'établissement : Ville :

Nom du chef de centre :

Nom du professeur ou surveillant ayant constaté la fraude ou tentative de fraude :
.....

DOCUMENTS OU OBJETS DETENUS PAR LE CANDIDAT

Anti-sèches, documents ou notes personnelles (*joindre les pièces originales*)

Téléphone portable, smartphone, appareil électronique : Marque/Modèle :
(*joindre photographie de l'appareil et/ou des données contenues dans l'appareil*)

Préciser si l'appareil était allumé ou éteint lors de la constatation des faits :

Autre :

RAPPORT CIRCONSTANCIE DES FAITS CONSTATES (*)

A remplir par la personne ayant constaté la fraude ou la tentative de fraude

(*) Préciser les coordonnées des éventuelles autres personnes impliquées

Voir document(s) joint(s)

Signature du professeur et/ou surveillant auteur du rapport :

Date :

Signature du deuxième surveillant de salle :

Date :

Les consignes ont été lues en début d'épreuve :

oui non

Affichage des informations concernant les fraudes :

oui non (annexe n°3) Lieu :

Commentaire et signature du chef de centre :

.....
.....

Date et visa :

Voir document(s) joint(s)

Nom et prénom du candidat :

Date :

Signature :

« porté à la connaissance de l'intéressé(e) qui a refusé de le contresigner »

CONSIGNES RELATIVES AUX FRAUDES

A afficher dans les salles d'examen

Règlementation

Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le surveillant les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé pendant toute la durée de l'épreuve.

Les téléphones, portables et appareils permettant l'écoute de fichiers audio et le stockage de fichiers doivent impérativement être éteints. Ils sont soit rangés dans le sac du candidat, soit remis aux surveillants de salle.

Les candidats ne doivent avoir aucune communication entre eux ou avec l'extérieur durant l'épreuve. Ils doivent exclusivement utiliser les feuilles de copie et de brouillon fournies par l'administration.

En cas de fraude ou de tentative flagrante de fraude, toutes les mesures sont prises pour la faire cesser sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats.

En cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le chef de centre.

Un procès-verbal est établi.

Lorsqu'une procédure de présomption de fraude a été mise en place, le candidat ne peut pas obtenir son résultat définitif à l'examen, ni le relevé de note final portant décision du jury, ni les photocopies des copies avant la décision de la commission de discipline du baccalauréat.

Sanctions encourues

- 1) Le blâme avec inscription au livret scolaire.
- 2) La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3) L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4) L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5) Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

La décision d'annulation de la session d'examen du baccalauréat général ou du baccalauréat technologique prononcée par une section disciplinaire à l'encontre d'un candidat fraudeur s'applique également aux épreuves anticipées, car les épreuves anticipées font partie de la session au cours de laquelle sont subies les épreuves terminales (*article 2 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique*).

Note d'information à l'attention des candidats suspectés de fraude ou de tentative de fraude aux baccalauréats

Références réglementaires : décret n°2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n°2013-469 du 5 juin 2013

Vous faite l'objet d'une suspicion de fraude ou de tentative de fraude à l'examen du baccalauréat. Le chef de centre a établi à votre encontre un procès verbal sur la base des faits constatés.

Ce procès-verbal est adressé au recteur afin qu'il puisse saisir la commission de discipline du baccalauréat qui statuera **dans un délai de deux mois** après la proclamation des résultats.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats que vous avez obtenus mais vous ne pourrez pas avoir connaissance de vos résultats avant la décision de la commission de discipline en septembre.

Aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne pourra vous être délivré.

Vos résultats ne seront pas affichés dans le centre d'examen, et ne seront pas accessible sur internet.

Déroulé de la procédure

➤ Dans le courant du mois de juillet

Vous recevrez une lettre recommandée avec accusé de réception contenant :

- une convocation pour venir consulter votre dossier
- une convocation pour vous présenter devant la commission de discipline

➤ Dernière semaine d'août

Vous pourrez consulter votre dossier au rectorat, à Aix-en-Provence, à la date et heure indiquées sur la convocation. Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter des observations écrites qui seront jointes à votre dossier.

➤ Début septembre

Vous vous présenterez devant la commission de discipline pour être entendu à la date et heure indiquées sur la convocation.

Vous avez la possibilité de vous faire assister d'un conseil de votre choix, ou, le cas échéant de vous faire représenter par ce dernier.

Membres de la commission de discipline

La commission de discipline est présidée par un enseignant chercheur, nommé en qualité de président du jury du baccalauréat, désigné par le recteur.

Cette commission comprend également les personnes suivantes, nommées par le recteur :

- un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional et un inspecteur de l'éducation nationale, l'un deux étant désigné comme vice-président,
- un chef de centre des épreuves du baccalauréat,

- un enseignant membre de jury du baccalauréat,
- un étudiant désigné, sur proposition du président de l'établissement, parmi les représentants des étudiants au conseil d'administration d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- un élève inscrit en terminale au titre de l'année en cours de laquelle est organisée la session. Cet élève est désigné sur proposition du conseil académique de la vie lycéenne parmi les élus de ce conseil.

La commission de discipline est assistée d'un secrétaire mis à sa disposition par le recteur.

Sanctions encourues

La commission peut soit proclamer une relaxe, soit décider d'appliquer l'une des sanctions disciplinaires suivantes :

- 1/ Le blâme ;
- 2/ La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- 3/ L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- 4/ L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans.

Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire, s'il existe. Dans les cas du blâme et de la privation de la mention, ces inscriptions sont effacées au terme d'une période d'un an après leur prononcé. Dans les autres cas, l'effacement intervient au terme de la période d'interdiction qui est prononcée

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline peut, en outre, prononcer à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen

La substitution d'identité et l'usurpation d'identité lors des épreuves peuvent entraîner des sanctions pénales : peine d'emprisonnement et amende pouvant aller jusqu'à 45.000 euros selon les cas.

Décisions de la commission disciplinaire

La décision de la commission de discipline vous sera communiquée uniquement par lettre recommandée avec accusé de réception à la fin septembre. Aucune décision ne pourra être communiquée par téléphone.

- Vous êtes admis ou refusé au baccalauréat après décision de la commission disciplinaire : Vous recevrez en même temps vos résultats à l'examen du baccalauréat ; le relevé de notes et le livret scolaire (pour les candidats scolaires) seront joints au courrier.

- Vous êtes autorisé à passer les épreuves orales de contrôle : Vous recevrez votre relevé de notes et vous serez convoqué à l'épreuve orale de contrôle fin septembre. A réception du courrier vous serez invité à contacter le centre d'épreuves pour indiquer votre choix sur les disciplines que vous souhaitez présenter.

DIEC/18-777-1785 du 07/05/2018

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - EPREUVES OBLIGATOIRES DE LANGUES VIVANTES - SESSION 2018 - ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN, ALLEMAND (HORS SERIES L ET TMD)

Références : Arrêté du 22 juillet 2011 publié au BOEN spécial du 6 octobre 2011 - arrêté du 30 janvier 2012 publié au BOEN n° 10 du 8 mars 2012 - arrêté du 30 novembre 2012 publié au BOEN n° 3 du 15 janvier 2013 - note de service n° 2014-003 du 13 janvier 2014 publiée au BOEN n° 4 du 23 janvier 2014 - note de service n°2016-042 du 21 mars 2016 - note de service n°2017-099 du 4 juillet 2017 publiée au BOEN n° 26 du 20 juillet 2017

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : BTN - Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93 - BCG - Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88

Cette note concerne l'organisation des oraux des épreuves de langues vivantes des candidats individuels et scolarisés dans un établissement privé hors contrat ou au CNED, ainsi que les candidats qui ont fait le choix d'une langue non enseignée dans leur établissement.

1- Modalités d'évaluation des épreuves orales de langues vivantes 1 et 2

Les candidats sont évalués en contrôle ponctuel. L'évaluation ne porte que sur l'expression orale. La durée de l'épreuve est de 10 minutes précédée d'un temps de préparation d'égale durée.

Les candidats présentent à l'examinateur le jour de l'épreuve les documents qu'ils ont étudiés et qui illustrent les quatre notions du programme.

L'examinateur choisit l'une de ces notions. Après 10 mn de préparation, le candidat dispose d'abord de 5 minutes maximum pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examinateur, qui prend appui sur l'exposé du candidat.

Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Si le candidat ne présente aucun document, l'examinateur le mentionne au procès-verbal et propose à ce candidat deux documents portant sur des notions différentes du programme entre lesquels il lui demande de choisir. Le déroulé de l'oral est ensuite similaire.

Point de vigilance pour les interrogations orales de ces candidats :

Lors des interrogations orales ces candidats **sont autorisés à disposer de leurs documents pendant la préparation de l'épreuve et pendant l'entretien qui suit**, soit tout au long de l'épreuve.

(cf note de service n°2014-003 relative aux épreuves de langues séries générales et technologiques (hors série L, TMD))

2 - Fiches d'évaluation et bordereaux de notation

A l'issue de l'interrogation le professeur établit une fiche d'évaluation selon les modèles publiés en annexe de la note de service n°2014-003 du 13 janvier 2014.

La fiche d'évaluation établie pour chaque candidat a le statut de copie d'examen.

A ce titre, elle pourra être communiquée aux candidats qui en font la demande, uniquement après la délibération des jurys. C'est pourquoi elle doit être complétée avec le plus grand soin et comporter une appréciation explicite.

Elle est conservée dans l'établissement centre d'épreuve pendant un an après les délibérations des jurys.

En aucun cas, les examinateurs ne doivent communiquer aux candidats les notes qu'ils attribuent.

Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.

L'épreuve orale est notée sur 20 points en point entier.

Les notes devront être saisies dans LOTANET **dès la fin des épreuves.**

3 - Date des épreuves

Les dates retenues sont :

- Le **vendredi 8 juin 2018** pour l'épreuve orale de langue anglaise
- Le **lundi 11 juin 2018** pour les épreuves orales de langues espagnole, italienne, allemande.

4 - Centres d'épreuves

Les tableaux récapitulatifs joints précisent par langue, le centre concerné et le nombre de candidats attendus ainsi que le nombre de commissions affectées dans chaque centre.

5 - Envoi des documents

Les bordereaux informatiques de notation, les fiches individuelles d'évaluation et les listes d'affectation des professeurs vous seront adressés entre le 28 mai et le 1^{er} juin par tournées automobiles.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
FICHE D'EVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EXPRESSION ORALE EN LV1**

SÉRIE :

LANGUE :

SESSION :

ACADÉMIE :

Nom et prénom du candidat :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 pt.	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts.	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	3 pts.	Répond et réagit de façon simple.	3 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	4 pts.	Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	4 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	5 ou 6 pts.
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts	Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 pts	S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	7 ou 8 pts
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRÉCIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
FICHE D'EVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EXPRESSION ORALE EN LV2**

SÉRIE :

LANGUE :

SESSION :

ACADÉMIE :

Nom et prénom du candidat :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 ou 2 pts.	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts.	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée	4 pts.	Répond et réagit de façon simple.	4 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3, 4 ou 5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	5 pts.	Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	6 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	6 ou 7 pts.
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts			S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	8 pts
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRÉCIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

NOTE A LIRE AUX CANDIDATS

au début de l'épreuve

J'appelle votre attention sur les points suivants :

- Vous ne pouvez conserver ni sac, ni cartable, ni tout matériel ou document non autorisé.
- Les téléphones portables et les appareils permettant l'écoute de fichiers audio doivent impérativement être éteints. Vous devez les ranger dans vos sacs et les déposer dans un coin de la salle.
- Vous ne devez avoir aucune communication avec un autre candidat pendant la durée de l'épreuve.

En cas de non-respect de ces consignes une procédure de présomption de fraude sera mise en place. Vous ne pourrez alors ni obtenir votre résultat définitif à l'examen, ni le relevé de notes final portant décision du jury avant la décision de la commission disciplinaire.

DIEC/18-777-1786 du 07/05/2018

**CALENDRIER DE DIFFUSION DES CONVOCATIONS ET MATERIELS POUR LES CENTRES -
BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat, chefs des centres d'épreuves

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Courriel : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr

I/ Organisation en centres d'examens

1) Epreuves terminales

L'application ORGANET permet aux établissements centres d'examen

- d'affecter des salles aux candidats (épreuves écrites, orales et pratiques),
- d'éditer les documents nécessaires au déroulement des épreuves (listes d'affichage, d'appel et d'émargement),
- d'extraire des fichiers de candidats utilisables avec des logiciels de bureautique.

L'application a été mise à votre disposition le 27 avril 2018.

2) Epreuves anticipées

A compter de cette session, les épreuves anticipées sont gérées à partir de l'application **CYCLADES**
La délégation vous sera donnée le **lundi 14 mai 2018**.

II/ Calendrier des transmissions par voie postale et courrier électronique

Documents		Epreuves anticipées	Epreuves terminales	
		Cyclades	Envoi mail	Voie postale
CONVOCATIONS				
Candidats				
	- Convocations (*)	11 mai	13 avril	
	- Notice aux candidats (*)			
Professeurs				
	- Convocations et listes d'émargement	15 mai	9 mai	
	- Instructions correcteurs-examineurs			

(*) Pour les épreuves terminales : L'envoi par mail de la notice aux candidats et des convocations s'est fait en deux temps (deux mails différents). L'envoi des convocations étant automatique, le mail contenant la notice aux candidats contient aussi un **accusé réception** à retourner à la DIEC **pour confirmer la réception des convocations candidats**.

Documents	Epreuves terminales
	Envoi mail
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve d'ISN série S <ul style="list-style-type: none"> - bordereaux informatiques de notation - fiche individuelle d'évaluation 	7 mai
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve de compétences expérimentales série S <ul style="list-style-type: none"> - bordereaux informatiques de notation - fiche individuelle d'évaluation 	18 mai
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuves de soutenance de projet série STMG <ul style="list-style-type: none"> - bordereaux informatiques de notation - fiche individuelle d'évaluation 	Semaine 16 au 20 avril
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuves orales et pratiques séries STI2D/STD2A/STL (ponctuelles) <ul style="list-style-type: none"> - bordereaux informatiques de notation - fiches individuelles d'évaluation 	7 mai
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve de soutenance série ST2S <ul style="list-style-type: none"> - bordereaux informatiques de notation - fiches individuelles d'évaluation 	Semaine 16 au 20 avril
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuves orales séries S/SCI – S/EAT 	19 avril

III/ Documents pour les épreuves obligatoires terminales

Les documents seront acheminés par la **tournee automobile entre le lundi 28 mai et le vendredi 1^{er} juin 2018** selon le calendrier en annexe.

L'envoi contient :

- Etiquettes d'anonymat,
- Etiquettes livrets scolaires pour les candidats CNED
- Listes :
Correspondance d'anonymat
Déroulement toutes épreuves,
- Fiches d'évaluations pour l'épreuve orale EAF et l'épreuve orale d'histoire géographie des séries technologiques pour les candidats de la classe de terminale,
- Enveloppes acheminement des copies contenant les bordereaux informatiques de notation des épreuves écrites,
- Epreuves ponctuelles orales de langues (toutes séries) :
Bordereaux informatiques de notation
Fiche individuelle d'évaluation
Listes d'affectation des professeurs
- Epreuve orale Droits et grands enjeux du monde contemporain série L :
Bordereaux de notation
Fiches d'évaluation
- Evaluations sections européennes :
Bordereaux de notation
- Copies spécifiques à la dématérialisation pour les épreuves de langues rares LV1-LV2 (turc, arménien, finnois, néerlandais, vietnamien)

- Convocations surveillance des épreuves
- Instructions-surveillants
- Procès-verbaux de salle
- Consignes relatives aux fraudes
- Procès-verbal suspicion de fraudes
- Imprimés d'inscription aux épreuves de remplacement de septembre
- Modèles de fiche d'évaluation épreuve orale de langues vivantes du second groupe
- Modèle de bordereau épreuves orales du second groupe
- Etiquettes pour cartons destinés à la tournée des copies (Les cartons ont été distribués aux centres collecteurs/distributeurs lors de la distribution de la papeterie).

Les documents suivants vous seront adressés par courrier postal ultérieurement à la tournée :

- Epreuves orales série L (langues) :
Bordereaux informatiques de notation des épreuves orales
Liste d'affectation des professeurs aux épreuves orales

Les bordereaux de notation des épreuves orales et pratiques sont édités en un seul exemplaire (format A4). A l'issue des épreuves les bordereaux doivent être remis par les professeurs interrogateurs aux chefs de centres.

IV/ Documents pour les épreuves obligatoires anticipées pour les candidats de la classe de première

Les documents nécessaires aux épreuves sont **téléchargeables et imprimables à partir de l'application CYCLADES** dès lors que la délégation a été donnée aux établissements.

- Etiquettes d'anonymat à imprimer
- Liste de correspondance anonymat
- Liste de travail
- Etiquettes de table (format Avery J8162)
- Listes d'émargement
- Procès-verbal de salle

Epreuves orales EAF et Histoire géographie :

- Fiches individuelles d'évaluations nominatives
- Bordereaux informatiques de notation

Candidats handicapés :

Vous avez la possibilité d'éditer au format numérique la liste des candidats handicapés.

A chaque mise à jour des mesures des candidats handicapés par la DIEC, le centre d'examen est informé. La mise à jour Cyclades peut se faire jusqu'au début des épreuves (contrairement à ORGANET qui fait l'objet d'une seule mise à jour).

Tous les professeurs correcteurs interrogateurs saisiront leurs missions d'interrogation et de correction par internet à partir de l'application IMAG'IN.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**Calendrier et modalités de distribution des documents par tournées
automobiles du Rectorat Aix-Marseille**

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Etablissements centre d'épreuves		Dates
Manosque Digne Barcelonnette	Esclangon, les Isles, Ecole internationale David Neel, Pierre Gilles de Gennes André Honorat	Lundi 28 mai 2018
Sisteron Gap Embrun Briançon	Paul Arène A.Briand, D. Villars Honoré Romane Altitude	
Vitrolles Istres Martigues Marignane	Jean Monnet, Pierre Mendès France A.Rimbaud J. Lurcat, P. Langevin M. Genevoix	Mardi 29 mai 2018
Miramas Salon Arles Tarascon	J. Cocteau L'Empéri, A. de Craponne Pasquet, Montmajour Daudet	
Marseille Nord	Artaud, Marie Curie, Diderot, Victor Hugo, Saint Exupéry, Saint Charles, Thiers, La Fourragère, Sévigné, Conservatoire de Musique, Saint Joseph la madeleine, Lacordaire, Yavné	Mercredi 30 mai 2018
Marseille Sud	Daumier, Marseilleveyre, Montgrand, Jean Perrin, Pagnol, Lycée Hôtelier, Notre dame de sion, Périer, L'Olivier coffy, Mélizan, Le Rempart	Jeudi 31 mai 2018
Aubagne La Ciotat Gémenos	Joliot Curie La Méditerranée, Lumière Saint Jean de Garguier	
Pertuis Apt Isle s/sorgue Carpentras Cavaillon Bollène Orange Vaison Avignon	Val de durance Charles de Gaulle A.Benoît Fabre, Victor Hugo, Marie Pila Dauphin Lucie Aubrac L'arc, Saint Louis Lycée Vaison Pétrarque, René Char, Ph de Girard, Aubanel, Mistral, Pasteur	Vendredi 1 ^{er} juin 2018

Les établissements d'AIX GARDANNE LUYNES doivent venir retirer leurs documents au rectorat DIEC 3.02 bureaux n°309 et 313 à partir du vendredi 1^{er} juin 2018 à 9 heures

DIEC/18-777-1787 du 07/05/2018

BACCALAUREATS GENERAL - EPREUVE DE SPECIALITE SERIE L - DROITS ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN - SESSION 2018

Références : Note de service n°2012-005 du 5 janvier 2012 publiée au BOEN n° 3 du 19 janvier 2012 - note de service n°2012-073 du 9 mai 2012 publiée au BOEN n° 20 du 17 mai 2012

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83

La note de service n° 2012-005 du 5 janvier 2012 fixe les modalités de l'épreuve d'enseignement de spécialité de Droit et grands enjeux du monde contemporain du baccalauréat de la série littéraire.

1- Règlement d'examen

Il s'agit d'une épreuve orale, notée sur 20 points, évaluée en contrôle ponctuel et affectée du coefficient 4.

1-1 Candidats scolaires (établissements publics et privés sous contrat, cned scolaire)

La durée de l'épreuve est de 20 minutes **sans temps de préparation** pour les candidats qui ont réalisé un dossier projet

1-2 Candidats individuels ou scolarisés dans un établissement privé hors contrat

Les candidats individuels sont soumis à une épreuve orale d'une durée de 20 minutes portant sur un sujet en lien avec les notions de programme choisi par l'examineur. Ils disposent de **20 minutes de préparation**.

2- Support de l'épreuve

2-1 Candidats scolarisés (établissements publics et privés sous contrat)

Le projet réalisé par le candidat au cours de l'année scolaire sert de support à l'épreuve. Le dossier-projet n'est que le support de l'épreuve, il ne doit pas faire l'objet d'une évaluation.

Pour interroger dans les meilleures conditions, les professeurs interrogateurs prendront connaissance des projets des candidats avant l'interrogation.

Les dossiers projets des candidats seront donc adressés dans les centres d'épreuves par les établissements d'origine au plus tard le **jeudi 7 juin 2018**.

Dans l'hypothèse où un candidat ne remet pas son dossier projet, il sera interrogé selon les mêmes modalités qu'un candidat individuel.

2-2 Candidats individuels, scolarisés dans un établissement privé hors contrat

Ces candidats ne réalisent pas de dossier projet. Ils sont interrogés sur un sujet choisi par l'examineur

3- Jury de l'épreuve

Le jury est composé d'un seul examinateur. L'évaluation est assurée par un professeur chargé de l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain qui n'a pas assuré la formation du candidat.

4- Notation

La note attribuée par l'examineur est exprimée en points entiers sur la base des modalités figurant sur la grille d'évaluation. L'arrondi est décidé par l'examineur.

La grille d'évaluation a valeur de copie d'examen, elle peut donc être communiquée au candidat qui en fait la demande par le centre d'épreuve après la délibération du jury. (cf annexe n°1 fiche DGEMC)

L'examineur doit renseigner la grille avec soin et expliciter la notation dans la rubrique « appréciation globale de l'examineur ».

Il n'est pas prévu de fiche d'évaluation pour les candidats individuels.

5- Calendrier et centres d'épreuves

5-1 Calendrier

- Transmission des fiches d'évaluation et des bordereaux de notation dans les centres d'épreuves **fin mai 2018** dans la tournée.
- Envoi des dossiers projets des candidats dans les centres d'épreuves par les établissements d'origine des candidats le **jeudi 7 juin 2018** au plus tard.
- Consultation des dossiers-projets par les professeurs interrogateurs le matin et l'après-midi de chaque jour d'épreuves avant les interrogations.
- Evaluation les **11 et 12 juin 2018**.
- Réunion d'harmonisation le **jeudi 14 juin 2018 à 14 h** au lycée Cézanne à Aix en Provence
- Date limite de saisie des notes le **vendredi 15 juin 2018 à 17 heures**.

5-2 Centres d'épreuves

Se référer à l'annexe n° 2

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**BACCALAUREAT GENERAL SERIE L
EPREUVE ORALE DE DROIT et
GRANDS ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN**

**FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION
(Recto)**

NOM du candidat :

SESSION :

PRÉNOM :

ÉTABLISSEMENT :

NUMÉRO :

1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION (*)

	A1 - Projet et soutenance orale	A2 - Dialogue argumenté
C1 - Mobiliser des connaissances juridiques pour analyser une situation concrète		
C2 - Repérer les enjeux et/ou les problématiques du sujet abordé dans le cadre du projet		
C3 - Proposer la ou les solutions juridiques possibles		
C4 - Présenter avec clarté une argumentation juridique en utilisant le vocabulaire adapté		
C5 – Maîtriser la communication orale		
Total des points par colonne	... / 10	... / 10

() Placer dans chaque case les points attribués au candidat selon les règles de notation figurant au verso*

2 - ÉVALUATION GLOBALE

2-1 Proposition de note :
(non communiquée au candidat)

... / 20

2-2 Appréciation globale de l'évaluateur :

Nom et prénom de l'examineur
Signature et date

**EPREUVE ORALE DE DROIT et
GRANDS ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN**

**FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION
(Verso)**

RÈGLES DE NOTATION

Répartition des points par compétence évaluée

	A1 - Projet et soutenance orale	A2 - Dialogue argumenté
C1 - Mobiliser des connaissances juridiques pour analyser une situation concrète	0 à 2 points	0 à 2 points
C2 - Repérer les enjeux et/ou les problématiques du sujet abordé dans le cadre de son projet	0 à 2 point	0 à 2 points
C3 - Proposer la ou les solutions juridiques possibles	0 à 1 point	0 à 2 points
C4 - Présenter avec clarté une argumentation juridique en utilisant le vocabulaire adapté	0 à 3 points	0 à 3 points
C5 – Maîtriser la communication orale	0 à 2 points	0 à 1 point
Total des points par colonne	Min. 0 à max. 10	Min. 0 à max. 10

**N.B. : les points attribués à chaque compétence évaluée peuvent être en point entier ou en demi-point.
Mais la note globale de l'épreuve doit être arrondie au point entier le plus proche.**

CENTRE EPREUVES	ETABLISSEMENT ORIGINE	SCOLAIRE	CNED	ISOLES	HC	DATES EPREUVES ORALES	
						11/06/2018	12/06/2018
LYCEE CEZANNE	Lycée Cézanne Aix	9				nombre candidats	
			4	2		15	
	TOTAL	15				1 jury	
LYCEE PASQUET ARLES	Lycée Montmajour Arles	11				26	7
	Lycée Pasquet Arles	20					
			1	1			
	TOTAL	33				2 jurys	
LYCEE LURCAT MARTIGUES	Lycée Rimbaud Istres	25				14	13
				2		1 jury	
	TOTAL	27					
LYCEE COCTEAU MIRAMAS	Lycée L'empéri Salon	7				16	7
	Lycée Craponne Salon	10					
	Lycée Viala lacoste salon	3					
			3				
	TOTAL	22				1 jury	
LYCEE SAINT EXUPERY	Lycée La Fourragère Marseille	3				14	20
	Lycée Thiers Marseille	14					
	Lycée Chevreuil Blancarde Marseille	6					
	Lycée St Jo de la Madeleine Marseille	11					
	TOTAL	34				2 jurys	
LYCEE MARSEILLEVEYRE	Lycée Perier Marseille	12				27	24
	Lycée Montgrand Marseille						
	Lycée Pagnol Marseille	9					
	Lycée Daumier	25					
		46	2	3			
	TOTAL	51				2 jurys	
LYCEE JOLIOT CURIE	Lycée Joliot Curie Aubane	20				15	8
	Lycée Lumière La Ciotat	1					
			1	1			
	TOTAL	23				1 jury	

CENTRE EPREUVES	ETABLISSEMENT ORIGINE	SCOLAIRE	CNED	ISOLES	HC	11/06/2018	12/06/2018
LYCEE DAVID NEEL DIGNE	Lycée David Neel Digne	10					10
						1 jury	
LYCEE ESCLANGON	Lycée Esclangon Manosque	26				13	14
			1				
	TOTAL	27				1 jury	
LYCEE VILLARS GAP	Lycée Briand Gap	18				12	7
			1				
	TOTAL	19				1 jury	
LYCEE MISTRAL AVIGNON	Lycée René Char Avignon	18				13	6
			1				
	TOTAL	19				1 jury	
LYCEE DAUPHIN CAVAILLON	Lycée Dauphin Cavaillon	9					10
			1				
	TOTAL	10				1 jury	
LYCEE FABRE CARPENTRAS	Lycée Fabre Carpentras	4				17	
	Lycée Victor Hugo Carpentras	12	1				
	TOTAL	17				1 jury	
LYCEE ARC ORANGE	Lycée Arc Orange	14					16
			2				
	TOTAL	16				1 jury	
	TOTAL	323					

DIEC/18-777-1788 du 07/05/2018

**EXAMENS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE - CANDIDATS NON HANDICAPES NECESSITANT
DES AMENAGEMENTS D'EXAMEN URGENT**

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements scolaires du second degré publics, privés sous-contrat et hors contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO (Niveau V, IV et III) - Tel : 04 42 91 71 83 - M. BERARD (DNB-CFG) - Tel : 04 90 27 76 50

Sont concernés les candidats présentant au moment des épreuves, une impossibilité suite à un accident, un évènement imprévu (intervention chirurgicale d'urgence....).

La procédure ci-dessous ne concerne pas les candidats handicapés tel que définis dans le décret du 25 août 2015.

Afin de simplifier l'étude des demandes d'aménagements, les candidats doivent remplir l'imprimé en annexe et le transmettre dans les meilleurs délais au service d'organisation concerné :

- **DNB et CFG** : Pôle académique des examens du DNB à la Direction académique du Vaucluse
- **Autres examens scolaires** : Rectorat DIEC 3.02

Pièces justificatives à joindre :

- Les certificats médicaux doivent être fournis sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseiller- technique. Ils doivent être précis sur le diagnostic, la durée d'immobilisation, le retentissement sur les conditions de passage de l'examen. En cas d'intervention chirurgicale, la demande doit être faite après l'intervention pour permettre une meilleure évaluation des gênes occasionnées par la suite.
- La copie de la convocation aux épreuves

Délai de remise des dossiers :

Les demandes seront prises en compte en fonction des possibilités organisationnelles des examens. Si les délais ne le permettent pas, le candidat sera invité à se présenter aux épreuves de remplacement en septembre (pour les examens ayant une session de remplacement prévue à cet effet).

Dans certains cas et selon les pathologies, les candidats pourront être convoqués pour une visite médicale auprès du médecin scolaire.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENT D'EPREUVES pour les candidats ne rentrant pas dans le champ du handicap

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT OU SON REPRESENTANT LEGAL

Candidat NOM : Prénoms :

Né(e) le :/...../..... Si mineur : Nom des représentants légaux :

Adresse personnelle :
..... Courriel :

N° de téléphone fixe domicile : N° de téléphone fixe travail :

N° de téléphone portable du représentant légal :

Etablissement scolaire : Tél :

Candidat scolarisé(e) en classe de : 3e 2nde 1^{ère} Terminale
CAP Année 1 Année 2 BTS Année 1 Année 2 Autres

DEMANDE POUR LA PASSATION DE L'EXAMEN ci-dessous :

- Diplôme national du brevet (DNB)
 Certificat de formation général (CFG)
- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) *spécialité*
- Baccalauréat professionnel (BCP) *spécialité*
- Brevet d'études professionnelles (BEP) *spécialité*
- Brevet des métiers d'arts (BMA) *spécialité*
- Brevet professionnel (BP) *spécialité*
- Mention complémentaire niveau IV *spécialité*
- Mention complémentaire niveau V *spécialité*
- Baccalauréat général (BCG) série Baccalauréat général (BTN) série
- Brevet de technicien supérieur (BTS) *spécialité*
- Autres diplômes DEES DSAA DEA DCG DSCG

Documents à joindre *obligatoirement* pour l'étude du dossier :

- Certificat médical détaillé (sous pli cacheté) précisant le diagnostic, la gêne fonctionnelle, la prise en charge en cours, le retentissement scolaire, les aménagements à prévoir pour le déroulement des épreuves.
- un certificat médical établi par un spécialiste consultant précisant l'atteinte fonctionnelle détaillée touchant :
- les membres supérieurs, ainsi que la nécessité d'une aide technique (matérielle ou humaine),
- les membres inférieurs détaillant les modes de locomotion utilisés (fauteuil, canne, etc..)
- Copie de la convocation à l'examen

Mesures d'aménagements souhaitées

(PAR LE CANDIDAT OU SON REPRESENTANT LEGAL)

En cas d'empêchement à l'écriture préciser : Candidat gaucher droitier ambidextre

Je sollicite les aménagements ci-dessus pour la présentation de l'examen pour les épreuves du mois de de l'examen.

Je prends note :

- qu'en cas d'avis favorable, les mesures accordées le sont à titre temporaire.
- que les mesures sont accordées en fonction de l'avis médical et selon les possibilités d'organisation de l'examen (conditions matérielles et délais).
- si la mise en œuvre des mesures n'est pas compatible avec l'organisation de l'examen, le candidat sera autorisé à présenter les épreuves de remplacement pour les examens qui les prévoient.

Fait à : Le

Nom Prénom..... Nom Prénom.....

Signature du candidat et de son représentant légal si mineur (*)

A REMPLIR PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT (candidats scolaires uniquement)

Nom du chef d'établissement :

Avis motivé quant aux mesures sollicitées par le candidat : Favorable Réservé Défavorable

Motif :

Date :

Signature :

AVIS DU MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE des services académiques organisateur de l'examen

Avis favorable :

Avis défavorable :

Date :

Signature :

Dr

DIEC/18-777-1789 du 07/05/2018

CIRCUIT DE LA NUMERISATION DES COPIES DES BTS DE LA SESSION 2018

Références : Circulaire nationale d'organisation des examens du brevet de technicien supérieur session 2018 du 23 janvier 2018 - BA spécial n° 368 du 19/02/2018

Destinataires : Mesdames et Messieurs les IA IPR - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, chefs de centre des écrits des BTS 2018

Dossier suivi par : M. AMORE gestionnaire en charge du dossier - Tel : 04 42 91 72 01 - Courriel : cyril.amore@ac-aix-marseille.fr - Mme ANCENAY chef de bureau - Tel : 04 42 91 71 97 - Courriel : gINETTE.ancenay@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-dessous, un fichier destiné à tous les centres écrits des BTS de l'académie d'Aix-Marseille, et aux trois centres désignés centre numérisateur :

- Lycée Jean Perrin à Marseille : pour Culture générale
- Lycée Emile Zola à Aix-en-Provence : pour économie-droit et management des entreprises
- Lycée Artaud : pour les mathématiques, l'épreuve de sciences physiques uniquement pour les BTS bâtiment, travaux publics et Métiers du géomètre topographe. Numérisation également de toutes les copies des épreuves écrites du BTS opticien lunetier et du BTS photographie.

Ce fichier vous indique la provenance des copies (centre écrit), la spécialité du BTS, le nombre approximatif de copies attendues, qui peut fluctuer en fonction des absents, et le centre numérisateur où ces copies doivent être acheminées dans les meilleurs délais afin d'être numérisées.

En espérant que cet outil vous permette une gestion sereine des opérations liées à la dématérialisation des corrections des copies des BTS de la présente session.

Le personnel en charge de ce dossier reste à votre écoute tout au long de ces opérations.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018
Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	ADAM DE CRAPONNE SALON	85	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	ADAM DE CRAPONNE SALON	46	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
23412	SYSTÈME CONSTRUCTIF BOIS HABITAT	ALPES ET DURANCE EMBRUN	16	15/05/2018	16/05 au 31/05			LYON	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	ALPHONSE BENOIT ISLE SUR LA SORGUES	11	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	ALPHONSE BENOIT ISLE SUR LA SORGUES	13	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	ANTONIN ARTAUD MARSEILLE	23	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31408	COMPTA GESTION	ANTONIN ARTAUD MARSEILLE	70	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31408	COMPTA GESTION	ARTHUR RIMBAUD ISTRES	57	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	BRIAND GAP	53	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
24207	METIERS DE LA MODE VETEMENTS	BROCHIER	20	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25001	ASS TECH INGENI	CFAI PROVENCE ISTRES	14	15/05/2018	16/05 au 31/05			CORSE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	CFAI PROVENCE ISTRES	28	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25410	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	CFAI PROVENCE ISTRES	20	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31310	BANQUE	CHARLES PEGUY MARSEILLE	110	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	CHARLES PEGUY MARSEILLE	50	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	CLIMAT. ALTITUDE BRIANCON	8	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33420	TOURISME	CLOVIS HUGUES AIX	153	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31408	COMPTA GESTION	DAVID NEEL DIGNE	34	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	DE L'ARC ORANGE	152	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22709	FED OPT A	DENIS DIDEROT MARSEILLE	31	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22710	FED OPT B	DENIS DIDEROT MARSEILLE	16	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
23010	ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	DENIS DIDEROT MARSEILLE	12	15/05/2018	16/05 au 31/05			LYON	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
23011	DESIGN D'ESPACE	DENIS DIDEROT MARSEILLE	74	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
23012	BATIMENT	DENIS DIDEROT MARSEILLE	39	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
23107	TRAVAUX PUBLICS	DENIS DIDEROT MARSEILLE	31	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
23203	ENVELOPPE DU BATIMENT	DENIS DIDEROT MARSEILLE	13	15/05/2018	16/05 au 31/05			BORDEAUX	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25008	MAINTENANCE SYSTEMES OPT B ENERG FLUID	DENIS DIDEROT MARSEILLE	20	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25209	MAV ENGIN TP M	DOMAINE D'EGUILLES VEDENE	17	15/05/2018	16/05 au 31/05			SIEC	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	DOMINIQUE VILLARS GAP	45	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018
Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
32610	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT A	DOMINIQUE VILLARS GAP	11	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32611	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT B	DOMINIQUE VILLARS GAP	12	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	DON BOSCO MARSEILLE	16	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	ECOLE MODELE ELECTRONIQUE	15	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	ECOLE MODELE ELECTRONIQUE	13	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31408	COMPTA GESTION	EMILE ZOLA AIX	84	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	EMILE ZOLA AIX	97	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33001	SP3S	EMILE ZOLA AIX	31	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	F ESCLANGON MANOSQUE	65	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31309	PROF IMMOBLIER	FAC NORD MARS	199	14/05/2018	16/05 au 31/05			NICE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	GAMBETTA AIX	137	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31211	COMMERCE INTERNATIONAL RCE	GEORGES DUBY	134	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33001	SP3S	GRANDE BASTIDE	24	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	HONORE DAUMIER MARSEILLE	78	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33420	TOURISME	HONORE ROMANE EMBRUN	34	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33414	HOT REST OPT A	HOTELIER MARSEILLE	88	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33415	HOT REST OPT B	HOTELIER MARSEILLE	75	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33420	TOURISME	HOTELIER MARSEILLE	81	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31102	TPL	ISMAEL DAUPHIN CAVAILLON	126	15/05/2018	16/05 au 31/05			CLERMONT FERRAND	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	ISMAEL DAUPHIN CAVAILLON	126	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	JEAN HENRI FABRE CARPENTRAS	17	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22317	CPRP OPT B	JEAN HENRI FABRE CARPENTRAS	7	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25408	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	JEAN LURCAT MARTIGUES	7	15/05/2018	16/05 au 31/05			TOULOUSE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEAN MONNET VITROLLES	149	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20007	DESIGN DE PRODUITS	JEAN PERRIN MARSEILLE	36	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20009	CONCEPTION PROD INDUSTRIEL	JEAN PERRIN MARSEILLE	27	15/05/2018	16/05 au 31/05			NICE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	JEAN PERRIN MARSEILLE	17	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22208	METIERS DE LA CHIMIE	JEAN PERRIN MARSEILLE	34	14/05/2018	16/05 au 31/05			NICE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22317	CPRP OPT B	JEAN PERRIN MARSEILLE	8	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018

Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
22318	CPRP OPT A	JEAN PERRIN MARSEILLE	8	15/05/2018	16/05 au 31/05			GRENOBLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22505	EPC OPT CO	JEAN PERRIN MARSEILLE	9	15/05/2018	16/05 au 31/05			LYON	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22505	EPC OPT POP	JEAN PERRIN MARSEILLE	11	15/05/2018	16/05 au 31/05			LYON	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25217	MV OPT VOI PART	JEAN PERRIN MARSEILLE	47	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25217	MAV OPT MOTOCYCLE	JEAN PERRIN MARSEILLE	7	15/05/2018	16/05 au 31/05			SIEC	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25410	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	JEAN PERRIN MARSEILLE	32	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	JEAN PERRIN MARSEILLE	21	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEANNE D'ARC ARLES	65	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEANNE PERRIMOND MARS	57	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	JEANNE PERRIMOND MARSEILLE	64	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JOLIOT CURIE AUBAGNE	91	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	JOLIOT CURIE AUBAGNE	81	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
24206	DESIGN MODE ET TEXTILE	LA CALADE MARSEILLE	34	15/05/2018	16/05 au 31/05			LYON	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25216	MV OPT VEH ROUT	LA FLORIDE MARSEILLE	11	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22208	METIERS DE LA CHIMIE	LA FORBINE MARSEILLE	34	14/05/2018	16/05 au 31/05			NICE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22003	PILOTAGE DE PROCEDES	LATECOERE ISTRES	6	15/05/2018	16/05 au 31/05			ROUEN	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
34301	METIERS DE L'EAU	LATECOERE ISTRES	10	15/05/2018	16/05 au 31/05			GRENOBLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	LES ISCLES MANOSQUE	24	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	LES ISCLES MANOSQUE	12	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	LES ISCLES MANOSQUE	7	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	M M FOURCADE GARDANNE	14	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	M M FOURCADE GARDANNE	3	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	M M FOURCADE GARDANNE	11	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	109	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	77	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31408	COMPTA GESTION	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	96	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31408	COMPTA GESTION	MARIE CURIE MARSEILLE	65	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32105	DESIGN COMMUNICATION	MARIE CURIE MARSEILLE	15	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	MARIE CURIE MARSEILLE	135	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018

Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
32610	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT A	MARIE CURIE MARSEILLE	54	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32611	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT B	MARIE CURIE MARSEILLE	45	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	MAURICE GENEVOIX MARGNANE	79	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20108	CIRA	MENDES FRANCE VITROLLES	25	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25005	CONCEPTION INDUSTRIEL MICROTECHNIQUE	MENDES FRANCE VITROLLES	21	15/05/2018	16/05 au 31/05			LYON	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25302	AERONAUTIQUE	MENDES FRANCE VITROLLES	69	15/05/2018	16/05 au 31/05			TOULOUSE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	PASQUET ARLES	19	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	PASQUET ARLES	24	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33414	HOT REST OPT A	PAUL ARENE SISTERON	11	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33415	HOT REST OPT B	PAUL ARENE SISTERON	9	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	PAUL LANGEVIN MARTIGUES	23	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22317	CPRP OPT B	PAUL LANGEVIN MARTIGUES	14	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	PAUL LANGEVIN MARTIGUES	93	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	PAUL LANGEVIN MARTIGUES	90	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	PERIER MARSEILLE	119	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31211	COMMERCE INTERNATIONAL RCE	PERIER MARSEILLE	126	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20009	CONCEPTION PROD INDUSTRIEL	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	29	15/05/2018	16/05 au 31/05			NICE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	13	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	57	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25215	MV OPT VOI PART	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	12	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25216	MV OPT VEH ROUT	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	12	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	2	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	12	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22711	FED OPT C	PIERRE GILLES DE GENNES DIGNE	21	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
34301	METIERS DE L'EAU	PIERRE GILLES DE GENNES DIGNE	9	15/05/2018	16/05 au 31/05			GRENOBLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20008	TECHNICO COMMER	REMPART MARSEILLE	82	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	REMPART MARSEILLE	20	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	REMPART MARSEILLE	14	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
22317	CPRP OPT B	REMPART MARSEILLE	21	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018
Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
25001	ASS TECH INGENI	REMPART MARSEILLE	21	15/05/2018	16/05 au 31/05			CORSE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	REMPART MARSEILLE	41	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	REMPART MARSEILLE	11	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
23106	MET GEOMETRE TOPOGRAPHE	RENE CAILLIE	13	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	SAINT ELOI AIX	14	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	SAINT ELOI AIX	21	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	SAINT ELOI AIX	12	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	SAINT ELOI AIX	148	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	SAINT EXUPERY MARSEILLE	64	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32326	DESIGN GRAPHIQUE OPT A	SAINT EXUPERY MARSEILLE	67	15/05/2018	16/05 au 31/05			TOULOUSE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32327	DESIGN GRAPHIQUE OPT B	SIMONE VEIL MARSEILLE	73	15/05/2018	16/05 au 31/05			TOULOUSE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	ST JB DE LA SALLE AVIGNON	11	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	ST JB DE LA SALLE AVIGNON	10	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	SULLY MARSEILLE	117	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	THEODORE AUBANEL AVIGNON	82	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31408	COMPTA GESTION	THEODORE AUBANEL AVIGNON	91	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	THEODORE AUBANEL AVIGNON	48	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32610	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT A	THEODORE AUBANEL AVIGNON	35	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32611	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT B	THEODORE AUBANEL AVIGNON	21	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	VAUVENARGUES AIX	25	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	VAUVENARGUES AIX	21	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	VAUVENARGUES AIX	19	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	VAUVENARGUES AIX	22	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	VICTOR HUGO CARPENTRAS	34	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
33001	SP3S	VICTOR HUGO CARPENTRAS	37	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
31307	ASSURANCE	VICTOR HUGO MARSEILLE	97	15/05/2018	16/05 au 31/05			MONTPELLIER	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
34501	NOTARIAT	VICTOR HUGO MARSEILLE	65	15/05/2018	16/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32206	COMMUNICATION ET IND GRAPH OPT A	VINCI MARSEILLE	4	15/05/2018	16/05 au 31/05			LILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	
32206	COMMUNICATION ET IND GRAPH OPT B	VINCI MARSEILLE	4	15/05/2018	16/05 au 31/05			LILLE	CULTURE GENERALE	lycée Jean Perrin Marseille	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018

Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	ADAM DE CRAPONNE SALON	86	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	ADAM DE CRAPONNE SALON	83	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	ADAM DE CRAPONNE SALON	46	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	ADAM DE CRAPONNE SALON	44	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	ANTONIN ARTAUD MARSEILLE	67	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	ANTONIN ARTAUD MARSEILLE	68	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	ARTHUR RIMBAUD ISTRES	58	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	ARTHUR RIMBAUD ISTRES	55	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	BRIAND GAP	54	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	BRIAND GAP	54	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	CHARLES PEGUY MARSEILLE	50	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	CHARLES PEGUY MARSEILLE	49	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	DAVID NEEL DIGNE	40	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	DAVID NEEL DIGNE	40	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	DE L'ARC ORANGE	150	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	DE L'ARC ORANGE	149	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	DOMINIQUE VILLARS GAP	46	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	DOMINIQUE VILLARS GAP	43	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	EMILE ZOLA AIX	84	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	EMILE ZOLA AIX	83	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	EMILE ZOLA AIX	97	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	EMILE ZOLA AIX	97	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	F ESCLANGON MANOSQUE	66	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	F ESCLANGON MANOSQUE	65	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	GAMBETTA AIX	136	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	GAMBETTA AIX	135	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31211	COMMERCE INTERNATIONAL RCE	GEORGES DUBY	132	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31211	COMMERCE INTERNATIONAL RCE	GEORGES DUBY	126	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	HONORE DAUMIER MARTIGUES	79	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018

Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	HONORE DAUMIER MARTIGUES	75	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31102	TPL	ISMAEL DAUPHIN CAVAILLON	129	14/05/2018	15/05 au 31/05			CLERMONT FERRAND	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31102	TPL	ISMAEL DAUPHIN CAVAILLON	124	16/05/2018	17/05 au 31/05			CLERMONT FERRAND	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	ISMAEL DAUPHIN CAVAILLON	125	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	ISMAEL DAUPHIN CAVAILLON	122	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEAN MONNET VITROLLES	153	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEAN MONNET VITROLLES	152	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEANNE D'ARC ARLES	65	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEANNE D'ARC ARLES	63	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEANNE PERRIMOND MARSEILLE	58	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JEANNE PERRIMOND MARSEILLE	57	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32002	COMMUNICATION	JEANNE PERRIMOND MARSEILLE	32	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
32002	COMMUNICATION	JEANNE PERRIMOND MARSEILLE	32	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	JEANNE PERRIMOND MARSEILLE	61	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	JEANNE PERRIMOND MARSEILLE	59	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JOLIOT CURIE AUBAGNE	92	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	JOLIOT CURIE AUBAGNE	92	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	JOLIOT CURIE AUBAGNE	76	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	JOLIOT CURIE AUBAGNE	75	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	111	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	107	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	76	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	75	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	91	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	91	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	MARIE CURIE MARSEILLE	68	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	MARIE CURIE MARSEILLE	68	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	MARIE CURIE MARSEILLE	131	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	MARIE CURIE MARSEILLE	128	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018

Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	MAURICE GENEVOIX MARGNANE	80	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	MAURICE GENEVOIX MARGNANE	78	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	PAUL LANGEVIN MARTIGUES	94	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	PAUL LANGEVIN MARTIGUES	92	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	PAUL LANGEVIN MARTIGUES	88	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	PAUL LANGEVIN MARTIGUES	89	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	PERIER MARSEILLE	118	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	PERIER MARSEILLE	114	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31211	COMMERCE INTERNATIONAL RCE	PERIER MARSEILLE	126	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31211	COMMERCE INTERNATIONAL RCE	PERIER MARSEILLE	126	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	SAINT ELOI AIX	145	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	SAINT ELOI AIX	145	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	SAINT EXUPERY MARSEILLE	64	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	SAINT EXUPERY MARSEILLE	64	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32002	COMMUNICATION	SAINT EXUPERY MARSEILLE	148	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
32002	COMMUNICATION	SAINT EXUPERY MARSEILLE	151	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	SULLY MARSEILLE	108	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	SULLY MARSEILLE	103	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	THEODORE AUBANEL AVIGNON	84	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	THEODORE AUBANEL AVIGNON	81	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	THEODORE AUBANEL AVIGNON	99	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31408	COMPTA GESTION	THEODORE AUBANEL AVIGNON	102	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	THEODORE AUBANEL AVIGNON	48	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
32408	ASSISTANT DE MANAGER	THEODORE AUBANEL AVIGNON	48	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	VICTOR HUGO CARPENTRAS	33	14/05/2018	15/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	ECONOMIE DROIT	lycée Emile Zola Aix	
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	VICTOR HUGO CARPENTRAS	32	16/05/2018	17/05 au 31/05			AIX-MARSEILLE	MANAGEMENT DES ENTREPRISES	lycée Emile Zola Aix	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	ANTONIN ARTAUD MARSEILLE	4	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	ANTONIN ARTAUD MARSEILLE	21	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
31408	COMPTA GESTION	ANTONIN ARTAUD MARSEILLE	27	15/05/2018	16/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES APPLI	lycée Antonin Artaud Marseille	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018

Totalités centres numériseurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
31408	COMPTA GESTION	ARTHUR RIMBAUD ISTRES	9	15/05/2018	16/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES APPLI	lycée Antonin Artaud Marseille	
33104	OPTICIEN LUNETIER	BLAISE PASCAL MARSEILLE	98	15/05/2018	16/05 au 31/05			SIEC	CULTURE GENERALE	lycée Antonin Artaud Marseille	
33107	OPTICIEN LUNETIER	BLAISE PASCAL MARSEILLE	107	14/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	ETUDE TECHNIQUE DES SYSTEMES OPTIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
33107	OPTICIEN LUNETIER	BLAISE PASCAL MARSEILLE	97	14/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
33107	OPTICIEN LUNETIER	BLAISE PASCAL MARSEILLE	107	15/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	OPTIQUE GEOMETRIQUE ET PHYSIQUE	lycée Antonin Artaud Marseille	
33107	OPTICIEN LUNETIER	BLAISE PASCAL MARSEILLE	121	16/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	ANALYSE DE LA VISION	lycée Antonin Artaud Marseille	
33107	OPTICIEN LUNETIER	BLAISE PASCAL MARSEILLE	107	16/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	ECONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE	lycée Antonin Artaud Marseille	
25001	ASS TECH INGENI	CFAI PROVENCE ISTRES	12	14/05/2018	15/05 au 25/05			CORSE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	CFAI PROVENCE ISTRES	2	14/05/2018	15/05 au 25/05			MONTPELLIER	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25410	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	CFAI PROVENCE ISTRES	20	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32325	PHOTOGRAPHIE	CLOVIS HUGUES AIX	1	15/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	CULTURE PHOTOGRAPHIQUE ET VISUELLE	lycée Antonin Artaud Marseille	
32325	PHOTOGRAPHIE	CLOVIS HUGUES AIX	1	15/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	CULTURE GENERALE	lycée Antonin Artaud Marseille	
32325	PHOTOGRAPHIE	CLOVIS HUGUES AIX	1	23/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	SCIENCES APPLIQUEES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32325	PHOTOGRAPHIE	CLOVIS HUGUES AIX	1	23/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	GESTION ET DROIT	lycée Antonin Artaud Marseille	
31408	COMPTA GESTION	DAVID NEEL DIGNE	22	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES APPLI	lycée Antonin Artaud Marseille	
22710	FED OPT B	DENIS DIDEROT MARSEILLE	2	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
23010	ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	DENIS DIDEROT MARSEILLE	12	14/05/2018	15/05 au 25/05			LYON	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
23011	DESIGN D'ESPACE	DENIS DIDEROT MARSEILLE	81	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
23012	BATIMENT	DENIS DIDEROT MARSEILLE	10	14/05/2018	15/05 au 25/05			MONTPELLIER	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
23012	BATIMENT	DENIS DIDEROT MARSEILLE	10	14/05/2018	15/05 au 25/05			MONTPELLIER	SCIENCES PHYSIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32610	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT A	DOMINIQUE VILLARS GAP	13	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32611	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT B	DOMINIQUE VILLARS GAP	12	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	DON BOSCO MARSEILLE	16	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	DON BOSCO MARSEILLE	14	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25209	MAV ENGIN TP M	EGUILLES VEDENE	17	14/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
31408	COMPTA GESTION	EMILE ZOLA AIX	59	15/05/2018	16/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES APPLI	lycée Antonin Artaud Marseille	
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	JEAN HENRI FABRE CARPENTRAS	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25408	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	JEAN LURCAT MARTIGUES	7	14/05/2018	15/05 au 25/05			TOULOUSE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
20007	DESIGN DE PRODUITS	JEAN PERRIN MARSEILLE	35	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018
Totalités centres numériseurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
22208	METIERS DE LA CHIMIE	JEAN PERRIN MARSEILLE	15	14/05/2018	15/05 au 25/05			NICE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25215	MV OPT VOI PART	JEAN PERRIN MARSEILLE	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25217	MV OPT MOTOCYCLE	JEAN PERRIN MARSEILLE	7	14/05/2018	15/05 au 25/05			SIEC	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25410	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	JEAN PERRIN MARSEILLE	32	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	JEAN PERRIN MARSEILLE	28	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
22104	BIOTECHNOLOGIES	LA FORBINE MARSEILLE	13	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
33109	ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	LA FORBINE MARSEILLE	69	14/05/2018	15/05 au 25/05			NICE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
34301	METIERS DE L'EAU	LATECOERE ISTRES	7	14/05/2018	15/05 au 25/05			GRENOBLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	LES ISCLES MANOSQUE	7	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	M M FOURCADE GARDANNE	31	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
31408	COMPTA GESTION	MARCEL PAGNOL MARSEILLE	32	15/05/2018	16/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES APPLI	lycée Antonin Artaud Marseille	
22104	BIOTECHNOLOGIES	MARIE CURIE MARSEILLE	23	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
22207	BIOANALYSES ET CONTROLES	MARIE CURIE MARSEILLE	28	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32105	DESIGN DE COMMUNICATION ESPACE ET VOLUMES	MARIE CURIE MARSEILLE	15	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32610	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT A	MARIE CURIE MARSEILLE	59	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32611	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT B	MARIE CURIE MARSEILLE	46	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
33109	ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	MARIE CURIE MARSEILLE	63	14/05/2018	15/05 au 25/05			NICE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
33109	ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	MARIE GASQUET	15	14/05/2018	15/05 au 25/05			NICE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25005	CONCEPTION INDUSTRIEL MICROTECHNIQUE	MENDES FRANCE VITROLLES	22	14/05/2018	15/05 au 25/05			LYON	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25302	AERONAUTIQUE	MENDES FRANCE VITROLLES	69	14/05/2018	15/05 au 25/05			TOULOUSE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	PASQUET ARLES	5	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25008	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	PASQUET ARLES	5	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
20009	CONCEPTION PROD INDUSTRIEL	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	2	14/05/2018	15/05 au 25/05			NICE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	3	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25210	MV OPT VOI PART	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	PHILIPPE DE GIRARD AVIGNON	54	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
22711	FED OPT C	PIERRE GILLES DE GENNES DIGNE	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
34301	METIERS DE L'EAU	PIERRE GILLES DE GENNES DIGNE	9	14/05/2018	15/05 au 25/05			GRENOBLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
20008	TECHNICO COMMER	REMPART MARSEILLE	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	

NUMERISATION DES EPREUVES COMMUNES BTS 2018

Totalités centres numérisateurs

CODES SPE	SPECIALITES	CENTRES ECRITS	NOMBRE DE COPIES	DATE EPREUVE	PERIODE DE NUMERISATION DES COPIES	DATE RECEPTION DES COPIES DANS LE CENTRE NUMERISATEUR	DATE DE NUMERISATION DES COPIES	PILOTE ORGA	DISCIPLINES CORRECTION DEMATERIALISEE	CENTRES NUMERISATEURS	DATES CORRECT DEMAT
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	REMPART MARSEILLE	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	REMPART MARSEILLE	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
22317	CPRP OPT B	REMPART MARSEILLE	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25001	ASS TECH INGENI	REMPART MARSEILLE	20	14/05/2018	15/05 au 25/05			CORSE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	REMPART MARSEILLE	67	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A	SAINT ELOI AIX	3	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25515	ELECTROTECHNIQUE	ST JB DE LA SALLE AVIGNON	20	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
22002	TEC PHY IND LAB	ST VINCENT DE PAUL MARSEILLE	13	14/05/2018	15/05 au 25/05			LILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
31408	COMPTA GESTION	THEODORE AUBANEL AVIGNON	56	15/05/2018	16/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES APPLI	lycée Antonin Artaud Marseille	
32610	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT A	THEODORE AUBANEL AVIGNON	35	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32611	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT B	THEODORE AUBANEL AVIGNON	22	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	VAUVENARGUES AIX	1	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	VAUVENARGUES AIX	3	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	VAUVENARGUES AIX	3	14/05/2018	15/05 au 25/05			AIX-MARSEILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32206	COMMUNICATION ET IND GRAPH OPT A	VINCI MARSEILLE	4	14/05/2018	15/05 au 25/05			LILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	
32207	COMMUNICATION ET IND GRAPH OPT B	VINCI MARSEILLE	4	14/05/2018	15/05 au 25/05			LILLE	MATHEMATIQUES	lycée Antonin Artaud Marseille	

DEEP/18-777-393 du 07/05/2018

**CALENDRIER DES ENTRETIENS DES PROFESSEURS STAGIAIRES DU SECOND DEGRE DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION EN VUE DES
JURYS DE TITULARISATION (ADDITIF AU BULLETIN ACADEMIQUE N° 770 DU 19/02/2018) -
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Références : Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires – Note de service n° 18-770-385 du 19-2-2018

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements privés du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du second degré

Dossier suivi par : M. CARICHON - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL - Tel : 04 42 95 29 06

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des entretiens des stagiaires du second degré, ayant eu un avis défavorable à l'obtention d'un contrat définitif :

Date de consultation des dossiers : jeudi 21 juin 2018 de 9 heures à 12 heures au Rectorat (Annexe du Bois de l'Aune - Rotonde du bois de l'Aune - Aix-en-Provence) – 2ème étage Porte 211.

Entretiens avec le jury : lundi 2 juillet et mardi 3 juillet 2018 - Lycée « Emile Zola » d'Aix-en-Provence (Avenue de l'Arc de Meyran).

Les stagiaires concernés recevront une convocation, via leur établissement.

Délibération du jury : lundi 2 juillet et mardi 3 juillet 2018.

Les stagiaires qui auront justifié leur impossibilité de se déplacer pour consulter leur dossier, auront la possibilité de le faire le jour de leur entretien avec le jury. Ils devront pour cela se présenter sur le Centre d'examen 30 minutes avant l'heure à laquelle ils auront été convoqués.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



académie
Aix-Marseille



Division des Personnels Enseignants

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/18-777-544 du 07/05/2018

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DEPARTEMENTALE
DES PROFESSEURS CERTIFIES : REPRESENTANTS DES PERSONNELS**

Référence : article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat de division tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant actualisation de la composition des représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des professeurs certifiés

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Professeurs Certifiés en sa séance du 8 janvier 2015.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

Professeurs Certifiés

• **Département 04 – Alpes de Haute Provence**

Mme LASFARGUES Anne-Marie, professeur certifié mathématiques, collège Laugier – Forcalquier

M. GAUTHIER Eric, professeur certifié technologie, collège Itard - Oraison

• **Département 05 – Hautes Alpes**

M. DAUDIN Vincent, professeur certifié histoire géographie, collège Alexandre Correard - Serres

Mme Joanne LEHMANN, professeur certifié lettres modernes, collège Fontreyne – Gap

• **Département 13 – Bouches du Rhône**

M VERNET Séverine, professeur certifié lettres modernes, collège Malraux – Marseille

M. OUGOURLOU-OGLOU Bernard, professeur certifié SII, LPO de la Méditerranée – La Ciotat

• **Département 84 – Vaucluse**

Mme POUJOL Magali, professeur certifié espagnol, lycée Philippe de Girard – Avignon

Mme DESSALLES Aurélia, professeur certifié anglais, lycée Aubanel - Avignon

ARTICLE 2 - Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

29 MARS 2018


Bernard BÉIGNIER

DIPE/18-777-545 du 07/05/2018

**VŒUX D'AFFECTATION DES MAÎTRES AUXILIAIRES ET DES CONTRACTUELS (CDI/CDD) POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DIPE - gestionnaires du remplacement - cf. annuaire annexe 5

La présente circulaire a pour objet de préciser les conditions de la collecte des vœux d'affectation des contractuels en CDI ou CDD et des maîtres auxiliaires pour l'année scolaire 2018-2019.

1 - PERSONNELS CONCERNES :

Sont concernés :

1. les maîtres auxiliaires ;
2. la totalité des contractuels en situation d'activité pendant la présente année scolaire ayant exercé des fonctions d'enseignement, d'éducation, de documentaliste ou de psychologue de l'éducation nationale quelles que soient leur quotité de service et la durée de l'exercice de leurs fonctions ;
3. les contractuels ayant exercé des fonctions identiques les années scolaires précédentes et qui n'auraient pu être réemployés pendant la présente année scolaire.

2 - MODALITES DE COLLECTE DES VŒUX :

2-1 La procédure de collecte des vœux se fait par **Internet**

2-2 Les vœux formulés, **au nombre de 6 maximum**, peuvent être des vœux : établissement, commune, groupement de communes, département, académie (cf. annexes 2 à 4).

2-3 Les personnels qui ont exercé en éducation prioritaire qui souhaitent y être maintenus, pourront obtenir, hors barème, satisfaction, sous réserve de poste vacant et de l'avis favorable du chef d'établissement. Celui-ci établira un rapport spécifique qu'il transmettra aux services gestionnaires.

2-4 Il est précisé que la collecte des vœux s'effectue à **titre indicatif**. Les services rectoraux affecteront les personnels en fonction des besoins de remplacement constatés au plan académique.

Par ailleurs, il est possible que les personnels contractuels soient appelés en cas de nécessité à assurer des enseignements dans une discipline voisine de celle de leur recrutement.

2-5 Les coordonnées du serveur académique pour la collecte des vœux, au titre de l'année scolaire 2018-2019 sont les suivantes :

MODE D'ACCES AU SERVEUR ACADEMIQUE INTRANET

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac>

PERIODE D'ACCES

Du lundi 7 mai au vendredi 18 mai 2018

Les personnels confrontés à des difficultés techniques pour saisir leurs vœux sont invités à prendre contact avec leurs gestionnaires.

2- 6 Un accusé de réception de la demande sera adressé aux établissements scolaires d'exercice ou à l'adresse personnelle pour les personnels n'étant plus en fonction.

Le premier exemplaire de l'accusé de réception, dûment complété et signé, devra être retourné directement à la DIPE au plus tard le **vendredi 15 juin 2018**.

Le deuxième exemplaire de l'accusé de réception sera conservé par l'intéressé(e).

3 - COMMUNICATION DES RESULTATS (décisions d'affectation):

Les propositions d'affectation seront formulées fin août.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer à la présente circulaire la plus large diffusion auprès des personnels concernés de votre établissement

ANNEXE 1 : Eléments de barème

ANNEXE 2 : Codification des établissements et CIO

ANNEXE 3 : Codification des Communes

ANNEXE 4 : Codification des Groupements de Communes, Départements et Académie

ANNEXE 5 : Annuaire DIPE- gestionnaires du remplacement

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

ELEMENTS DE BAREME DES MAITRES AUXILIAIRES ET DES CONTRACTUELS EN VUE DE LEUR AFFECTATION A LA RENTREE 2018

1 – Note (pour les seuls Maîtres Auxiliaires)

Note administrative	Note pédagogique
/ 20 X 2	/ 20 X 2
10 / 20 X 2, en l'absence de notation	13 / 20 X 2

2 – ANCIENNETE de poste

12 points par année. Tout mois commencé est comptabilisé un point.

3 – ADMISSIBILITE au même concours

10 points : admissibilité

15 points : bi-admissible, tri-admissible

20 points : 4 fois et plus admissible

4 – AFFECTATION ou fonctions spécifiques

3 points par année scolaire pour au moins 6 mois d'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire

ANNEXE 2

2.1. CODIFICATION DES ETABLISSEMENTS : (PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, PERSONNELS D'EDUCATION)

Dép.	Etablissement			Commune
004	0040001E	CLG	EMILE HONNORATY	ANNOT
004	0040002F	CLG	PAYS DE BANON	BANON
004	0040419J	CLG	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE
004	0040003G	LPO	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE
004	0040532G	SEP	LPO ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE
004	0040378P	EREA	CASTEL-BEVONS	BEVONS
004	0040004H	CLG	VERDON (DU)	CASTELLANE
004	0040052K	CLG	CAMILLE REYMOND	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN
004	0040027H	LPO	ALEXANDRA DAVID NEEL	DIGNE LES BAINS
004	0040007L	LP	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE LES BAINS
004	0040054M	SEGPA	CLG GASSENDI	DIGNE LES BAINS
004	0040490L	LGT	PIERRE-GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS
004	0040022C	CLG	GASSENDI	DIGNE LES BAINS CEDEX
004	0040044B	CLG	MARIA BORRELY	DIGNE LES BAINS CEDEX
004	0040382U	CLG	HENRI LAUGIER	FORCALQUIER CEDEX
004	0040014U	CLG	MARCEL MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE
004	0040041Y	SEGPA	CLG JEAN GIONO	MANOSQUE
004	0040055N	CLG	JEAN GIONO	MANOSQUE
004	0040011R	LP	LOUIS MARTIN BRET	MANOSQUE
004	0040013T	CLG	MONT D'OR (LE)	MANOSQUE
004	0040010P	LGT	FELIX ESCLANGON	MANOSQUE CEDEX
004	0040533H	LYC	LES ISCLES	MANOSQUE
004	0040534J	SEP	LES ISCLES	MANOSQUE
004	0040051J	CLG	J.M.G. ITARD (DOCTEUR)	ORAISON
004	0040017X	CLG	MAXIME JAVELLY	RIEZ
004	0040021B	CLG	MARCEL ANDRE	SEYNE LES ALPES
004	0040420K	CLG	PAUL ARENE	SISTERON
004	0040023D	LPO	PAUL ARENE	SISTERON CEDEX
004	0040503A	SEP	LPO PAUL ARENE	SISTERON CEDEX
004	0040019Z	CLG	RENE CASSIN	ST ANDRE LES ALPES
004	0040524Y	CLG	PIERRE GIRARDOT	ST TULLE
004	0040535K	CLG	ANDRE AILHAUD	VOLX
005	0050639T	CLG	BATIE NEUVE (la)	BATIE NEUVE (la)
005	0050525U	SEGPA	CLG LES GARCINS	BRIANCON
005	0050519M	CLG	GARCINS (LES)	BRIANCON
005	0050003B	LPO	CLIMATIQUE D'ALTITUDE	BRIANCON CEDEX
005	0050600A	SEP	LPO CLIMATIQUE D'ALTITUDE	BRIANCON CEDEX
005	0050043V	CLG	VAUBAN	BRIANCON CEDEX
005	0050005D	LP	ALPES ET DURANCE	EMBRUN
005	0050023Y	CLG	ECRINS (LES)	EMBRUN CEDEX
005	0050004C	LCL	HONORE ROMANE	EMBRUN CEDEX
005	0050010J	CLG	CENTRE	GAP
005	0050408S	SEGPA	CLG FONTREYNE (DE)	GAP
005	0050404M	SEGPA	CLG MAUZAN	GAP
005	0050480V	CLG	FONTREYNE (DE)	GAP
005	0050025A	CLG	MAUZAN	GAP
005	0050007F	LGT	ARISTIDE BRIAND	GAP CEDEX
005	0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX
005	0050008G	LP	PAUL HERAUD	GAP CEDEX
005	0050009H	LP	SEVIGNE	GAP CEDEX
005	0050013M	CLG	HAUTES VALLEES (DES)	GUILLESTRE
005	0050409T	CLG	GIRAUDS (LES)	L'ARGENTIERE LA BESSEE
005	0050452P	CLG	HAUTS DE PLAINE (LES)	LARAGNE MONTEGLIN
005	0050520N	CLG	ALEXANDRE CORREARD	SERRES
005	0050019U	CLG	SAINT BONNET (DE)	ST BONNET EN CHAMPSAUR
005	0050638S	CLG	MARIE MARVINGT	TALLARD
005	0050022X	CLG	FRANCOIS MITTERRAND	VEYNES
005	0050027C	LP	PIERRE MENDES FRANCE	VEYNES
013	0132009N	CLG	CHATEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE
013	0130108X	SEGPA	CLG JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE
013	0130006L	LP	GAMBETTA (COURS)	AIX EN PROVENCE
013	0130007M	CLG	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE

013	0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE
013	0131711P	CLG	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE
013	0132973L	CLG	SAINT EUTROPE (QUARTIER)	AIX EN PROVENCE
013	0130170P	LP	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE
013	0131712R	CLG	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE
013	0132569X	LP	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE
013	0132325G	CLG	CAMPRA	AIX EN PROVENCE
013	0132216N	SEGPA	CLG ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE
013	0130001F	LGT	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE
013	0132568W	CLG	MIGNET	AIX EN PROVENCE
013	0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE
013	0133525L	LGT	GEORGES DUBY - LUYNES	AIX EN PROVENCE
013	0134094E	CLG	SOPHIE GERMAIN - LUYNES	AIX EN PROVENCE
013	0133490Y	CLG	YVES MONTAND	ALLAUCH
013	0132572A	CLG	AMPERE	ARLES
013	0131609D	CLG	FREDERIC MISTRAL	ARLES
013	0130010R	LG	MONTMAJOUR	ARLES
013	0130012T	LP	PERDIGUIER	ARLES
013	0130171R	LP	CHARLES PRIVAT	ARLES CEDEX
013	0132218R	SEGPA	CLG ROBERT MOREL	ARLES CEDEX
013	0130011S	LT	PASQUET	ARLES CEDEX
013	0131746C	CLG	ROBERT MOREL	ARLES CEDEX
013	0131610E	CLG	VINCENT VAN GOGH	ARLES CEDEX
013	0131266F	CLG	NATHALIE SARRAUTE	AUBAGNE
013	0131549N	LGT	FREDERIC JOLIO-CURIE	AUBAGNE
013	0131622T	CLG	LAKANAL	AUBAGNE
013	0132413C	SEGPA	CLG LOU GARLABAN	AUBAGNE CEDEX
013	0130013U	LP	GUSTAVE EIFFEL	AUBAGNE CEDEX
013	0132412B	CLG	LOU GARLABAN	AUBAGNE CEDEX
013	0133510V	CLG	UBELKA	AURIOL
013	0131845K	SEGPA	CLG FERNAND LEGER	BERRE L ETANG
013	0131705H	CLG	FERNAND LEGER	BERRE L ETANG
013	0132833J	CLG	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR
013	0133115R	CLG	MARIE MAURON	CABRIES
013	0132324F	CLG	LES GORQUETTES	CASSIS
013	0132494R	CLG	AMANDEIRETS (LES)	CHATEAUNEUF LES MARTIGUE
013	0131881Z	CLG	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD CEDEX
013	0133790Z	CLG	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES
013	0132634T	CLG	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER CEDEX
013	0133243E	CLG	FONT D AURUMY	FUVEAU
013	0133244F	LGT	MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE
013	0131700C	CLG	PESQUIER (QUARTIER DU)	GARDANNE
013	0130025G	SEP	ETOILE (DE L')	GARDANNE CEDEX
013	0131701D	CLG	GABRIEL PERI	GARDANNE CEDEX
013	0133351X	CLG	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS
013	0133381E	CLG	PETIT PRINCE (LE)	GIGNAC LA NERTHE
013	0130028K	CLG	DENIS MOUSTIER	GREASQUE
013	0132409Y	CLG	ALPHONSE DAUDET	ISTRES
013	0132567V	SEGPA	CLG ALPHONSE DAUDET	ISTRES
013	0132318Z	CLG	ELIE COUTAREL	ISTRES
013	0133203L	CLG	LOUIS PASTEUR	ISTRES
013	0132276D	LP	PIERRE LATECOERE	ISTRES
013	0131888G	CLG	ALAIN SAVARY	ISTRES CEDEX
013	0132495S	LGT	ARTHUR RIMBAUD	ISTRES CEDEX
013	0131747D	LPO	AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	LA CIOTAT
013	0133413P	SEP	LPO A, ET L, LUMIERE	LA CIOTAT
013	0132787J	SEGPA	CLG LES MATAGOTS	LA CIOTAT
013	0131883B	CLG	JEAN JAURES	LA CIOTAT
013	0132786H	CLG	MATAGOTS (LES)	LA CIOTAT
013	0130022D	CLG	VIREBELLE (QUARTIER)	LA CIOTAT
013	0133406G	LPO	MEDITERRANEE (DE LA)	LA CIOTAT CEDEX
013	0133412N	SEP	LPO MEDITERRANEE (DE LA)	LA CIOTAT CEDEX
013	0133016H	CLG	LOUIS LE PRINCE RINGUET	LA FARE LES OLIVIERS
013	0131259Y	CLG	JEAN GUEHENNO	LAMBESC
013	0132565T	CLG	JACQUES MONOD	LES PENNES MIRABEAU
013	0132343B	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES MIRABEAU
013	0130032P	CLG	COLLINES DURANCE	MALLEMORT
013	0130033R	LP	LOUIS BLERIOT	MARIGNANE
013	0132319A	LP	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE
013	0132410Z	LGT	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE

013	0131608C	CLG	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE CEDEX
013	0132320B	SEGPA	CLG EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE CEDEX
013	0131607B	CLG	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE CEDEX
013	0131932E	CLG	LONGCHAMP	MARSEILLE 1ER
013	0131931D	CLG	THIERS	MARSEILLE 1ER
013	0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE 1ER
013	0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE 1ER
013	0133788X	CLG	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 2E
013	0130136C	CLG	VIEUX PORT	MARSEILLE 2E
013	0131884C	CLG	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3E
013	0131935H	CLG	EDGAR QUINET	MARSEILLE 3E
013	0131264D	CLG	VERSAILLES	MARSEILLE 3E
013	0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE 3E
013	0130055P	LP	CHATELIER (LE)	MARSEILLE 3E
013	0130079R	CLG	CHAPE (RUE)	MARSEILLE 4E
013	0132315W	CLG	CHARTREUX (AVENUE DES)	MARSEILLE 4E
013	0130093F	CLG	CAMPAGNE FRAISSINET	MARSEILLE 5E
013	0130110Z	CLG	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 5E
013	0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE 5E
013	0132561N	CLG	ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 6E
013	0131943S	CLG	PIERRE PUGET	MARSEILLE 6E
013	0130042A	LGT	MONTGRAND	MARSEILLE 6E
013	0132205B	CLG	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 7E
013	0130071G	LP	COLBERT	MARSEILLE 7E
013	0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE 7E
013	0130049H	LT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE 7E
013	0131603X	CLG	ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE 8E
013	0131927Z	CLG	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 8E
013	0131923V	CLG	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 8E
013	0130175V	LGT	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 8E
013	0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 8E
013	0130036U	LGT	PERIER	MARSEILLE 8E
013	0130062X	LP	FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 8E
013	0130063Y	LP	LEAU (BD)	MARSEILLE 8E
013	0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE 8E
013	0132974M	LPO	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE 8E
013	0133366N	SEP	LPO LYC METIER HOTELIER REG.	MARSEILLE 8E
013	0130139F	CLG	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 9E
013	0130084W	CLG	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 9E
013	0132311S	CLG	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 9E
013	0131602W	CLG	ROY D ESPAGNE	MARSEILLE 9E
013	0131548M	CLG	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9E
013	0132310R	CLG	VALLON DE TOULOUSE	MARSEILLE 9E
013	0130023E	SEGPA	CLG SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9E
013	0131922U	CLG	BARTAVELLES (LES)	MARSEILLE 10E
013	0132204A	CLG	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10E
013	0134022B	CLG	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10E
013	0130037V	LGT	MARCEL PAGNOL	MARSEILLE 10E
013	0130072H	LP	AMPERE	MARSEILLE 10E
013	0130064Z	LP	JEAN BAPTISTE BROCHIER	MARSEILLE 10E
013	0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE 10E
013	0134023C	SEGPA	CAPELETTE (LA)	MARSEILLE 10E
013	0133364L	SEP	LPO JEAN PERRIN	MARSEILLE 10E
013	0132401P	CLG	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11E
013	0132403S	CLG	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11E
013	0132402R	CLG	RUSSATEL (LE)	MARSEILLE 11E
013	0130068D	LP	CAMILLE JULLIAN	MARSEILLE 11E
013	0130057S	LP	RENE CAILLIE	MARSEILLE 11E
013	0132490L	SEGPA	CLG CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11E
013	0133588E	SGT	LP RENE CAILLIE	MARSEILLE 11E
013	0132732Z	CLG	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12E
013	0134003F	LGT	LA FOURRAGERE	MARSEILLE 12E
013	0133881Y	CLG	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12 ^E
013	0131968U	CLG	CAILLOLS (QUARTIER DES)	MARSEILLE 12 ^E
013	0131756N	CLG	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12 ^E
013	0131750G	CLG	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12 ^E
013	0130059U	LP	BLAISE PASCAL	MARSEILLE 12E
013	0132001E	SEGPA	CLG CAILLOLS (QUARTIER DES)	MARSEILLE 12 ^E
013	0132206C	SEGPA	CLG DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12 ^E
013	0134005H	SEP	LA FOURRAGERE	MARSEILLE 12E

013	0132312T	CLG	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13 ^E
013	0131261A	CLG	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13 ^E
013	0131260Z	CLG	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13 ^E
013	0131262B	CLG	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13 ^E
013	0132314V	CLG	JEAN GIONO	MARSEILLE 13 ^E
013	0132313U	CLG	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13 ^E
013	0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE 13 ^E
013	0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE 13 ^E
013	0132784F	SEGPA	CLG JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13 ^E
013	0133414R	SEP	LPO DENIS DIDEROT	MARSEILLE 13 ^E
013	0134155W	LPO	SAINT MITRE	MARSEILLE 13 ^E
013	0132404T	CLG	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14 ^E
013	0131703F	CLG	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14 ^E
013	0132491M	CLG	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14 ^E
013	0131604Y	CLG	HENRI WALLON	MARSEILLE 14 ^E
013	0133775H	CLG	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14 ^E
013	0132207D	CLG	MASSENET	MARSEILLE 14 ^E
013	0132730X	CLG	PYTHEAS	MARSEILLE 14 ^E
013	0130056R	LP	FLORIDE (LA)	MARSEILLE 14 ^E
013	0131791B	SEGPA	CLG EDOUARD MANET	MARSEILLE 14 ^E
013	0132563R	SEGPA	CLG ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14 ^E
013	0132785G	CLG	ROSA PARKS	MARSEILLE 15 ^E
013	0131704G	CLG	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15 ^E
013	0131887F	CLG	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15 ^E
013	0132407W	CLG	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15 ^E
013	0132408X	CLG	JULES FERRY	MARSEILLE 15 ^E
013	0131885D	CLG	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15 ^E
013	0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE 15 ^E
013	0131606A	LP	CALADE (LA)	MARSEILLE 15 ^E
013	0130065A	LP	VISTE (LA)	MARSEILLE 15 ^E
013	0131846L	SEGPA	CLG ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15 ^E
013	0133779M	SEGPA	CLG JEAN MOULIN	MARSEILLE 15 ^E
013	0133630A	SGT	LP CALADE (LA)	MARSEILLE 15 ^E
013	0131757P	CLG	ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16 ^E
013	0131605Z	CLG	HENRI-BARNIER	MARSEILLE 16 ^E
013	0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16 ^E
013	0130073J	SEGPA	CLG SAINT ANDRE – BARNIER	MARSEILLE 16 ^E
013	0133609C	SGT	LP ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16 ^E
013	0132321C	SEGPA	CLG MARCEL PAGNOL	MARTIGUES
013	0131707K	CLG	GERARD PHILIPPE	MARTIGUES
013	0131789Z	CLG	HENRI WALLON	MARTIGUES
013	0132496T	CLG	HONORE DAUMIER	MARTIGUES
013	0132208E	CLG	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES
013	0132211H	LP	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX
013	0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX
013	0130143K	LPO	PAUL LANGEVIN	MARTIGUES CEDEX
013	0133365M	SEP	LPO PAUL LANGEVIN	MARTIGUES CEDEX
013	0132326H	CLG	ALBERT CAMUS	MIRAMAS
013	0130146N	LP	ALPILLES (LES)	MIRAMAS
013	0132497U	CLG	CARRAIRE (LA)	MIRAMAS
013	0132570Y	SEGPA	CLG MIRAMARIS	MIRAMAS
013	0132327J	CLG	MIRAMARIS	MIRAMAS
013	0133195C	LGT	JEAN COCTEAU	MIRAMAS CEDEX
013	0133598R	SEGPA	CLG MONT SAUVY	ORGON
013	0132217P	CLG	MONT SAUVY	ORGON
013	0133114P	CLG	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE
013	0131723C	CLG	JEAN JAURES	PEYROLLES EN PROVENCE
013	0133665N	CLG	OLYMPHE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES
013	0130151U	LP	CHARLES MONGRAND	PORT DE BOUC
013	0130150T	LP	JEAN MOULIN	PORT DE BOUC
013	0132212J	CLG	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC CEDEX
013	0133646T	SEGPA	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC CEDEX
013	0132322D	CLG	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC CEDEX
013	0132731Y	SEGPA	CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHO CEDEX
013	0132323E	CLG	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHO CEDEX
013	0133992U	CLG	LOUIS PHILIBERT	PUY STE REPARADE
013	0131706J	CLG	COUSTEAU (COMMANDANT)	ROGNAC
013	0133287C	CLG	GARRIGUES (LES)	ROGNES
013	0130156Z	CLG	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE
013	0133451F	CLG	JEAN ZAY	ROUSSET

013	0132571Z	SEGPA	CLG JOSEPH D ARBAUD	SALON DE PROVENCE
013	0133492A	CLG	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE
013	0130163G	CLG	JOSEPH D ARBAUD	SALON DE PROVENCE
013	0131709M	LP	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE CEDEX
013	0130161 ^E	LT	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE CEDEX
013	0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE CEDEX
013	0131265 ^F	CLG	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE CEDEX
013	0133449D	CLG	PIERRE MATRAJA	SAUSSET LES PINS
013	0133765X	CLG	SEPTEMES LES VALLONS	SEPTEMES LES VALLONS
013	0133789Y	CLG	SIMIANE COLLONGUE (DE)	SIMIANE COLLONGUE
013	0133621R	CLG	QUARTIER DE LA CRAU	ST ANDIOL
013	0130157A	LP	FERRAGES (QUARTIER LES)	ST CHAMAS
013	0130158B	CLG	RENE SEYSSAUD	ST CHAMAS
013	0132834K	CLG	CHARLES RIEU	ST MARTIN DE CRAU
013	0133292H	SEGPA	CLG GLANUM	ST REMY DE PROVENCE CEDEX
013	0132573B	CLG	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE CEDEX
013	0132007L	CLG	JACQUES PREVERT	ST VICTORET
013	0130164H	LGT	ALPHONSE DAUDET	TARASCON
013	0133407H	SEGPA	CLG RENE CASSIN	TARASCON
013	0131611F	CLG	RENE CASSIN	TARASCON
013	0130166K	CLG	HAUTS DE L ARC (LES)	TRETS
013	0133353Z	CLG	ROQUEPERTUSE	VELAUX
013	0133352Y	CLG	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES
013	0132566U	SEGPA	CLG HENRI BOSCO	VITROLLES
013	0132214L	CLG	HENRI FABRE	VITROLLES
013	0133288D	LPO	JEAN MONNET	VITROLLES
013	0133487V	SEP	LPO JEAN MONNET	VITROLLES
013	0133196D	CLG	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES
013	0132411A	CLG	HENRI BOSCO	VITROLLES CEDEX
013	0133367P	SEP	LPO PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX
013	0133015G	LPO	PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX
084	0840759U	CLG	CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT
084	0840001V	LPO	CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT
084	0840952D	SEP	LPO CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT
084	0841014W	SEGPA	CLG APT	APT
084	0840019P	SEGPA	CLG ANSELME MATHIEU	AVIGNON
084	0840007B	CLG	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON
084	0840697B	CLG	JOSEPH VERNET	AVIGNON
084	0840688S	SEGPA	LE LAVARIN (ANN CLG A.MATHIEU)	AVIGNON
084	0840006A	CLG	VIALA	AVIGNON
084	0840758T	CLG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON CEDEX
084	0840003X	LGT	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON CEDEX
084	0840970Y	CLG	GERARD PHILIPPE	AVIGNON CEDEX
084	0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX
084	0840939P	LP	RENE CHAR	AVIGNON CEDEX
084	0840935K	LGT	RENE CHAR	AVIGNON CEDEX
084	0840108L	CLG	ANSELME MATHIEU	AVIGNON CEDEX 02
084	0840051Z	CLG	JEAN BRUNET	AVIGNON CEDEX 03
084	0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 04
084	0840041N	LP	MARIA CASARES	AVIGNON CEDEX 2
084	0840042P	LP	ROBERT SCHUMAN	AVIGNON CEDEX 2
084	0840011F	CLG	SAINT EXUPERY	BEDARRIDES
084	0840715W	SEGPA	CLG HENRI BOUDON	BOLLENE
084	0840437U	CLG	HENRI BOUDON	BOLLENE CEDEX
084	0840699D	CLG	PAUL ELUARD	BOLLENE CEDEX
084	0841093G	LGT	LUCIE AUBRAC	BOLLENE
084	0841019B	CLG	LOU CALAVOUN VALLEE DU CALAVON	CABRIERES D AVIGNON
084	0840014J	CLG	LUBERON (LE)	CADENET
084	0840115U	SEGPA	CLG FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS
084	0840760V	CLG	JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS
084	0840761W	CLG	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS CEDEX
084	0840114T	CLG	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS CEDEX
084	0840015K	LPO	JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS CEDEX
084	840 954 F	SEP	LPO JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS CEDEX
084	0840044S	LP	VICTOR HUGO	CARPENTRAS CEDEX
084	0840016L	LGT	VICTOR HUGO	CARPENTRAS CEDEX
084	0840113S	LP	ALEXANDRE DUMAS	CAVAILLON
084	0840735T	SEGPA	CLG PAUL GAUTHIER	CAVAILLON
084	0840017M	LGT	ISMAEL DAUPHIN	CAVAILLON
084	0840018N	CLG	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON

084	0840020R	CLG	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON CEDEX
084	0841086Z	CLG	ROSA PARKS	CAVAILLON
084	0840021S	LPO	ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX
084	0840953E	SEP	LPO ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX
084	0840585E	CLG	JEAN BOUIN	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX
084	0841118J	CLG	JEAN GARCIN	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX
084	0841027K	CLG	ALBERT CAMUS	LA TOUR D AIGUES
084	0840664R	CLG	JULES VERNE	LE PONTET CEDEX
084	0840689T	SEGPA	JULES VERNE	LE PONTET CEDEX
084	0840915N	CLG	PAYS DES SORGUES (DU)	LE THOR
084	0841043C	CLG	ANDRE MALRAUX	MAZAN
084	0840698C	CLG	ALPHONSE SILVE	MONTEUX
084	0840738W	CLG	ALPHONSE TAVAN	MONTFAVET (AVIGNON)
084	0841116G	CLG	ANNE FRANCK	MORIERES LES AVIGNON
084	0840046U	LP	ARISTIDE BRIAND (COURS)	ORANGE
084	0840764Z	CLG	ARAUSIO	ORANGE CEDEX
084	0840026X	LGT	ARC (DE L')	ORANGE CEDEX
084	0840763Y	LP	ARGENSOL (QUARTIER DE L')	ORANGE CEDEX
084	0840762X	CLG	BARBARA HENDRICKS	ORANGE CEDEX
084	0840117W	SEGPA	CLG JEAN GIONO	ORANGE CEDEX
084	0840116V	CLG	JEAN GIONO	ORANGE CEDEX
084	0840028Z	CLG	CHARLES DOCHE	PERNES LES FONTAINES
084	0840924Y	SEGPA	CLG MARCEL PAGNOL	PERTUIS
084	0840926A	CLG	MARIE MAURON	PERTUIS
084	0840029A	CLG	MARCEL PAGNOL	PERTUIS CEDEX
084	0840918S	LPO	VAL DE DURANCE	PERTUIS CEDEX
084	0840955G	SEP	LPO VAL DE DURANCE	PERTUIS CEDEX
084	0840032D	CLG	PAYS DE SAULT (DU)	SAULT
084	0841078R	LP	MONTESQUIEU	SORGUES
084	0840584D	SEGPA	CLG DENIS DIDEROT	SORGUES CEDEX
084	0840583C	CLG	DENIS DIDEROT	SORGUES CEDEX
084	0840033 ^E	CLG	VOLTAIRE	SORGUES CEDEX
084	0841099N	CLG	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE LES VIGNES
084	0840035G	CLG	JOSEPH D ARBAUD	VAISON LA ROMAINE
084	0841117H	LGT	DE VAISON LA ROMAINE	VAISON LA ROMAINE
084	0840922W	SEGPA	CLG VALLIS AERIA	VALREAS
084	0840716X	CLG	VALLIS AERIA	VALREAS
084	0840700E	LP	FERDINAND REVOUL	VALREAS CEDEX
084	0840039L	LP	DOMAINE D EGUILLES	VEDENE
084	0840803S	CLG	LOU VIGNARES	VEDENE
084	0840096Y	EREA	PAUL VINCENSINI	VEDENE

2.2. PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

DEPT	RNE	TYPE	LIBELLE	COMMUNE
004	0040029K	CIO	DIGNE-LES BAINS	DIGNE-LES BAINS
004	0040396J	CIO	MANOSQUE	MANOSQUE
005	0050029E	CIO	BRIANCON	BRIANCON
005	0050028D	CIO	GAP	GAP
013	0133636G	CIO	AIX-EN-PROVENCE	AIX-EN-PROVENCE
013	0130186G	CIO	ARLES	ARLES
013	0131290G	CIO	AUBAGNE	AUBAGNE
013	0133637H	CIO	GARDANNE	GARDANNE
013	0132363Y	CIO	ISTRES	ISTRES
013	0130185F	CIO	LA CIOTAT	LA CIOTAT
013	0134084U	CIO	MARSEILLE CENTRE	MARSEILLE 8E
013	0134085V	CIO	MARSEILLE EST	MARSEILLE 6E
013	0130181B	CIO	MARSEILLE IV BELLE DE MAI	MARSEILLE 3E
013	0132533H	CIO	MARSEILLE V LA VISTE	MARSEILLE 15E
013	0130187H	CIO	MARTIGUES	MARTIGUES
013	0130188J	CIO	SALON-DE-PROVENCE	SALON-DE-PROVENCE
013	0133227M	CIO	VITROLLES	VITROLLES
084	0840047V	CIO	AVIGNON	AVIGNON
084	0841171S	CIO	HAUT VAUCLUSE	CARPENTRAS
084	0840713U	CIO	CAVAILLON	CAVAILLON

ANNEXE 3

CODIFICATION DES COMMUNES

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNE	CODE COMMUNE
ANNOT	004008
BANON	004018
BARCELONNETTE	004019
BEVONS	004027
CASTELLANE	004039
CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	004049
DIGNE LES BAINS	004070
FORCALQUIER	004088
MANOSQUE	004112
LA MOTTE DU CAIRE	004134
ORAISON	004143
RIEZ	004166
ST ANDRE LES ALPES	004173
ST TULLE	004197
SEYNE LES ALPES	004205
SISTERON	004209
VOLX	004245

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

COMMUNE	CODE COMMUNE
L ARGENTIERE LA BESSEE	005006
BATIE NEUVE	005017
BRIANCON	005023
EMBRUN	005046
GAP	005061
GUILLESTRE	005065
LARAGNE MONTEGLIN	005070
ST BONNET EN CHAMPSAUR	005132
SERRES	005166
TALLARD	005170
VEYNES	005179

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

COMMUNE	CODE COMMUNE
APT	084003
AVIGNON	084007
BEDARRIDES	084016
BOLLENE	084019
CABRIERES D AVIGNON	084025
CADENET	084026
CARPENTRAS	084031
CAVAILLON	084035
L'ISLE SUR LA SORGUE	084054
MAZAN	084072
MONTEUX	084080
MORIERES	084081
ORANGE	084087
PERNES LES FONTAINES	084088
PERTUIS	084089
LE PONTET	084092
STE CECILE LES VIGNES	084106
SAULT	084123
SORGUES	084129
LE THOR	084132
LA TOUR D AIGUES	084133
VAISON LA ROMAINE	084137
VALREAS	084138
VEDENE	084141

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE	CODE COMMUNE
AIX EN PROVENCE - LUYNES	013001
ALLAUCH	013002
ARLES	013004
AUBAGNE	013005
AURIOL	013007
BERRE L ETANG	013014
BOUC BEL AIR	013015
CABRIES	013019
CASSIS	013022
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	013026
CHATEAURENARD	013027
LA CIOTAT	013028
EYGUIERES	013035
LA FARE LES OLIVIERS	013037
FOS SUR MER	013039
FUVEAU	013040
GARDANNE	013041
GEMENOS	013042
GIGNAC LA NERTHE	013043
GREASQUE	013046
ISTRES	013047
LAMBESC	013050
MALLEMORT	013053
MARIGNANE	013054
MARTIGUES	013056
MIRAMAS	013063
ORGON	013067
PELISSANNE	013069
LES PENNES MIRABEAU	013071
PEYROLLES EN PROVENCE	013074
PLAN DE CUQUES	013075
PORT DE BOUC	013077
PORT ST LOUIS DE RHONE	013078
PUY STE REPARADE	013080

COMMUNE	CODE COMMUNE
ROGNAC	013081
ROGNES	013082
ROQUEVAIRE	013086
ROUSSET	013087
ST ANDIOL	013089
ST CHAMAS	013092
ST MARTIN DE CRAU	013097
ST REMY DE PROVENCE	013100
ST VICTORET	013102
SALON DE PROVENCE	013103
SAUSSET LES PINS	013104
SEPTEMES LES VALLONS	013106
SIMIANE COLLONGUE	013107
TARASCON	013108
TRETS	013110
VELAUX	013112
VITROLLES	013117
MARSEILLE 1er Arr.	013201
MARSEILLE 2ème Arr.	013202
MARSEILLE 3ème Arr.	013203
MARSEILLE 4ème Arr.	013204
MARSEILLE 5ème Arr.	013205
MARSEILLE 6ème Arr.	013206
MARSEILLE 7ème Arr.	013207
MARSEILLE 8ème Arr.	013208
MARSEILLE 9ème Arr.	013209
MARSEILLE 10ème Arr.	013210
MARSEILLE 11ème Arr.	013211
MARSEILLE 12ème Arr.	013212
MARSEILLE 13ème Arr.	013213
MARSEILLE 14ème Arr.	013214
MARSEILLE 15ème Arr.	013215
MARSEILLE 16ème Arr.	013216

ANNEXE 4

Groupements Ordonnés de Communes

Dénomination du groupe de communes	Code du groupe de communes	Composition du groupe de communes
BARCELONNETTE et environs	004 955	Barcelonnette, Seyne
DIGNE et environs	004 951	Digne, Château Arnoux
MANOSQUE et environs	004 952	Manosque, St Tulle, Volx, Forcalquier, Oraison, Riez
SAINT-ANDRE-LES-ALPES et environs	004 953	St André Les Alpes, Annot, Castellane
SISTERON et environs	004 954	Sisteron, Bevons, Château Arnoux, Laragne-Montéglin, La Motte
BRIANCON et environs	005 952	Briançon, L'Argentière-la-Bessée
EMBRUN et environs	005 953	Embrun, Guillestre
GAP et environs	005 951	Gap, La Bâtie Neuve, Tallard, Saint Bonnet, Veynes
HAUTES-ALPES-OUEST	005 954	Serres, Veynes, Laragne-Montéglin
VILLE DE MARSEILLE	013 969	VILLE DE MARSEILLE : Tous les arrondissements
MARSEILLE (Secteur Sud)	013 967	Marseille 8e, 9e,10e
MARSEILLE (Secteur Centre et Est)	013 966	Marseille 5e, 6e,7e, 11e, 12e, Allauch
MARSEILLE (Secteur Nord-Est)	013 965	Marseille 1er, 4e, 13e, Plan de Cuques
MARSEILLE (Secteur Nord)	013 964	Marseille 2e, 3e, 14e, 15e, 16e, Septèmes les Vallons
MARSEILLE (Métro)	013 961	1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 13e
MARTIGUES et environs	013 960	Martigues, Châteauneuf-les-Martigues, Port-de-Bouc, Sausset les Pins, Fos-sur-Mer, Istres
MARIGNANE et environs	013 968	Marignane, Saint-Victoret, Gignac la Nerthe, Les Pennes-Mirabeau
VITROLLES et environs	013 962	Vitrolles, Rognac, Velaux, Berre l'Etang, La Fare les Oliviers
AUBAGNE et environs	013 970	Aubagne, Gémenos, Roquevaire, Cassis, Auriol, La Ciotat
AIX-EN-PROVENCE et environs	013 958	Aix-en-Provence, Rousset, Rognes, Peyrolles en Provence, Trets, Puy Ste Réparate
GARDANNE et environs	013 963	Gardanne, Simiane Collongue, Bouc-Bel-Air, Gréasque, Fuveau, Cabriès
SALON-DE-PROVENCE et environs	013 959	Salon-de-Provence, Pelissanne, Eyguières, Miramas, Saint-Chamas, Lambesc

ORGON et environs	013 972	Orgon, Saint Andiol, Mallemort, Saint Remy de Provence, Châteaurenard
ARLES et environs	013 971	Arles, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Port Saint Louis du Rhône
AVIGNON et environs	084 956	Avignon, Le Pontet, Morières, Vedène, Sorgues, Bédarrides
PERTUIS et environs	084 952	Pertuis, La Tour d'Aigues, Cadenet
APT et environs	084 951	Apt, Sault, Banon
CAVAILLON et environs	084 953	Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Cabrières d'Avignon, Le Thor
CARPENTRAS et environs	084 954	Carpentras, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Mazan
ORANGE et environs	084 955	Orange, Bédarrides, Ste Cécile les Vignes, Bollène, Vaison-la-Romaine, Valréas

Nb : le groupement de communes « Ville de Marseille » n'est pas ordonné

Départements

Département des Alpes de Haute-Provence :	004
Département des Hautes-Alpes	005
Département des Bouches-du-Rhône	013
Département du Vaucluse	084

Académie

Académie d'Aix-Marseille	002
--------------------------	-----

ANNEXE 5
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
ANNUAIRE DES GESTIONNAIRES DU REMPLACEMENT - 2018

DIPE - Bureau des Professeurs enseignants de lycée professionnel (toutes disciplines) et de lycée (STI - Eco. Gestion - Arts Appliqués - STMS - Biotechnologie) Chef de Bureau: STEINMETZ Muriel		
Remplacement des disciplines techniques et professionnelles - PLP - économie gestion administrative, Economie gestion option communication, Habillement, Textile, Biotechnologie, Génie biologique, Santé, Environnement, STMS, Horticulture, Esthétique, Coiffure	04 42 91 74 23	BUCCHINI Nicolas
Remplacements des disciplines techniques et professionnelles – PLP et Type Lycée - Génie mécanique construction, productique – Génie industriel Bois – génie civil, génie thermique, Electrotechnique, Electronique, génie mécanique maintenance, génie mécanique auto - Impression optique - photo cinéma - Sciences industrielles de l'Ingénieur : option architecture et construction et ingénierie mécanique	04 42 91 74 24	BIBINI Valérie
Remplacement lettres-histoire - économie gestion en lycée + économie gestion option commerce et vente en LP	04 42 91 75 28	SORIANO Maryline
Remplacement PLP maths-sciences physiques	04 42 91 74 18	AMBERT Eric
Remplacement PLP lettres anglais	04 42 91 74 25	ARLAUD Guillaume
Remplacement PLP lettres-allemand/ italien/ arabe	04 42 91 74 22	GIL Corinne
Remplacement PLP lettres/espagnol	04 42 91 74 14	CORTES Isabelle

DIPE - Bureau des Personnels enseignants, disciplines littéraires, EPS, SES, documentation, Philosophie Chef de bureau: SUTY-DIGARD Hélène		
Remplacement lettres modernes lettres classiques	04 42 91 74 21	SAIVRES Dominique
	04 42 91 73 67	MULLIER Laurence (matin)
Remplacement EPS	04 42 91 74 17	BRIDET Jennifer
Remplacement Philosophie, Documentation, SES	04 42 91 73 93	BENNARDI Caroline

DIPE – Bureau des Personnels enseignants, disciplines scientifiques, Histoire géographie, SVT Chef de bureau: ROLLET Marie-Ange		
Remplacement Histoire géographie	04 42 91 74 97	HANSER Brigitte
Remplacement Mathématiques	04 42 91 73 69	ROUX Jean-Louis
Remplacement Sciences Physiques, SVT	04 42 91 74 18	AMBERT Eric

DIPE –Bureau des Personnels d'Education et des Personnels enseignants , disciplines Langues, arts plastiques, éducation musicale, PEGC, Technologie Chef de bureau: MAUREL Simon		
Remplacement anglais,	04 42 91 74 25	ARLAUD Guillaume
Remplacement Arts plastiques, Allemand, Italien, Éducation Musicale, Langues Rares, remplacement toutes disciplines à l'École Internationale de Manosque	04 42 91 74 22	GIL Corinne
Remplacement Espagnol	04 42 91 74 14	CORTES Isabelle
Remplacement Technologie	04 42 91 74 17	BRIDET Jennifer
Gestion des CPE, Remplacement	04 42 91 73 72	BOSCA Brigitte

DIPE – Bureau des Psychologues de l'Education Nationale Chef de bureau: LOPEZ PALACIOS William		
Gestion des PSYEN, remplacement	04 42 91 74 38	COMIER Céline T.P : 80 % Mercredi



DIEPAT/18-777-1080 du 07/05/2018

**APPEL A CANDIDATURE : ADJOINT AU CHEF DE LA DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES
ETABLISSEMENTS PRIVES - CHEF DU BUREAU DES ACTES COLLECTIFS, DU REMPLACEMENT
ET DE LA SUPPLEANCE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : Mme ROYER - Chef de la DIEPAT - Tel secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste d'adjoint au chef de la division de l'enseignement et des établissements privés -
Chef du bureau des actes collectifs, du remplacement et de la suppléance est vacant à compter du
01^{er} septembre 2018.

Le poste est localisé dans des locaux annexes, sis le site ZI Les Milles. Le pôle 1er degré et la gestion
du forfait d'externat se situe à la DSDEN des Bouches du Rhône.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer
leur dossier de candidature au plus tard le 11 mai 2018 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures doivent être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Ce poste a également fait l'objet d'une publication sur la BIEP en date du 19 avril 2018 sous la
référence n° 2018-120595.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE :
**Adjoint au chef de la division de l'enseignement et des établissements
privés**
Chef du bureau des actes collectifs, du remplacement et de la suppléance

I. Présentation de la division de l'enseignement et des établissements privés

La DEEP est structurée en deux pôles, 1^{er} et 2nd degrés ; elle est localisée dans des locaux annexes, sis le site ZI Les Milles. Le pôle 1^{er} degré et la gestion du forfait d'externat se situe à la DSDEN des Bouches du Rhône.

La division est organisée en 4 bureaux et a en charge :

- Le pilotage et l'allocation des moyens alloués aux 158 établissements du second degré, en emplois et en crédits.
- La gestion administrative, financière et collective des enseignants du second degré agréés ou délégués (4 700 dossiers)
- L'organisation et le suivi des diverses instances académiques
- Hors contrat :
L'ouverture et le fonctionnement des établissements hors contrat du premier degré et du second degré général, technique et professionnel
- La gestion administrative, financière et collective des enseignants du premier degré (pôle situé à Marseille)

- Corps : Attaché d'Administration de l'Etat -Titulaires exclusivement.

- Interlocuteurs :

- Services du rectorat et du ministère
- Direction et services de tutelle des établissements privés sous contrat
- Corps d'inspection
- Représentants des personnels

Logiciels utilisés :

- EPP privé
- WORD, EXCEL...

II. Régime indemnitaire :

- NBI : 30 points
- Groupe IFSE : G2 des attachés (780€ mensuels)

III. Nombre de personnes encadrées : 5

- Gestion collective : 1
- Gestion du remplacement et de la suppléance : 4

Conduite de projet : OUI

IV. Description de la fonction :

Missions principales :

- En qualité d'adjoint au chef de division

Assister et remplacer le chef de division dans la coordination des activités transversales du service et dans l'exécution de l'ensemble des missions incombant au service.

Organiser et piloter les activités liées à l'ouverture et au fonctionnement des établissements hors contrat du premier et second degré général, technique et professionnel, dans un contexte d'évolution réglementaire et de sensibilité politique du sujet.

Coordination du forfait d'externat de l'ensemble de l'enseignement privé, 1^{er} et 2nd degrés, en étroite collaboration avec le pôle mutualisé situé au sein de la DSDEN des Bouches du Rhône.

- En qualité de chef du bureau de la gestion collective, du remplacement et de la suppléance

Coordonner les opérations de gestion collective des maîtres agréés ou délégués : notations, campagnes de promotion (LA intégration et tour extérieur, avancement d'échelon, hors classe, classe exceptionnelle), mise en œuvre du PPCR (suivi SIAE), organisation et suivi de l'EQP

Organiser et piloter le remplacement et la suppléance en établissement : suivi du budget, des opérations de recrutement des établissements privés sous contrat

V. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

1/ Connaissances, savoirs :

- Connaissance de l'organisation du système éducatif et notamment du fonctionnement des établissements privés sous contrat (une expérience dans le domaine de la gestion administrative et financière des enseignants serait appréciée).
- Connaissance de la réglementation applicable aux corps gérés ;
- Connaissance juridiques générales

2/ Savoir-faire :

- Capacité d'analyse et de rédaction
- Encadrer et animer une équipe
- Prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles
- Accompagner les changements
- Conduire des entretiens individuels

3/ Savoir-être :

- Capacité à rendre compte
- Sens de l'organisation
- Rigueur/fiabilité
- Capacité d'écoute et d'accueil des agents
- Réactivité

VI. Contraintes particulières :

- Respect des règles de confidentialité ;
- Respect des calendriers ;
- Périodes avec pic d'activité

SVS/18-777-195 du 07/05/2018

CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

Aix en Provence, le 2 mai 2018

Vu le Code de l'Éducation, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

A R R E T E

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Bouches-du-Rhône pour l'année scolaire 2017-2018 est composé comme suit :

Direction académique :

- Titulaire

M. Dominique BECK, IA-DASEN des Bouches-du-Rhône

- Suppléant

M. Jacques FLODROPS, IA-DASEN adjoint des Bouches-du-Rhône

Représentants des personnels de direction :

- Titulaires

M. Cyril LE NORMAND, Proviseur du Lycée Saint-Exupéry - Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI, Proviseure du Lycée Fourcade - Gardanne

- Suppléants

M. Charles MONGRAND, Proviseur du Lycée Saint-Charles - Marseille

M. Jean-François VERAN, Principal du Collège Darius Milhaud - Marseille

Représentants des personnels d'enseignement :

- Titulaire

Mme Françoise LANFRANCHI, Collège Jean-Claude Izzo - Marseille

- Suppléants

M. Olivier LUCIANI, Lycée Saint-Charles - Marseille

M. Julien WEISZ, Collège Jules Massenet - Marseille

CPE :

- Titulaire

Mme Françoise FABREGUETTES, Lycée Paul Cézanne - Aix en Provence

- Suppléant

M. Stéphane BOURNAUD, Collège Clair Soleil - Marseille

Représentants des personnels ATSS :

- Titulaire

Mme Nathalie ASSANDRI, Collège Henri Bosco - Vitrolles

Représentants des parents d'élèves :

- Titulaire

Mme Isabelle FERRY (PEEP), Lycée M. M. Fourcade - Gardanne

- Suppléant

Mme Sylvie LEBRETON (PEEP), Collège Jean de la Fontaine - Gémenos

Représentants des élèves :

- Titulaires

Rémy MARLHIOUD, Lycée Jean Perrin - Marseille

Emma OLLIVIER, Lycée Cézanne - Aix en Provence

- Suppléants

Enzo BENEDETTI, Lycée Diderot - Marseille

Hugo LAVIOLETTE, Lycée Maurice Genevoix - Marignane

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



DSDEN84/18-777-27 du 07/05/2018

ORGANISATION GENERALE DU CFG - CANDIDATS SCOLAIRES - SESSION JUIN 2018

Références : Articles D.332-23 à D.332-29 du code de l'éducation nationale - Arrêté du 19-07-2016 paru au B.O. n°33 du 15-09-2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics et privés sous contrat s/c des IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône

Dossier suivi par : M. CHAUVEAU - Tel : 04 90 27 76 59 - Fax : 04 90 27 76 47 - Courriel : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver ci-après les instructions relatives à l'organisation et au déroulement des épreuves du Certificat de Formation Générale (CFG) **des candidats scolaires** au titre de la session de juin 2018.

L'application CYCLADES est utilisée pour la première année dans l'académie d'Aix-Marseille, comme dans toutes les autres académies, pour aider à la gestion des opérations liées au CFG.

I. Organisation

L'organisation des centres désignés pour assurer l'épreuve orale est présentée dans **l'annexe 1**.

Les chefs de centre sont responsables de l'organisation matérielle ainsi que du bon déroulement des épreuves.

Tous les établissements d'inscription ont l'obligation de désigner des enseignants pour assurer les diverses tâches du CFG.

Les convocations sont établies par le pôle académique CFG/DNB via l'application IMAG'IN et les établissements les reçoivent par mél en fichier PDF, afin de les remettre aux enseignants convoqués.

Je vous rappelle que l'évaluation des élèves fait partie des missions des enseignants et la participation de ceux-ci aux jurys des examens et concours de leurs obligations de service.

Aussi, aucune dispense ou autorisation ne saurait être accordée aux enseignants qui se trouvent en position normale d'activité et susceptibles d'être requis pour l'examen. La mobilisation de chacun est indispensable à la réussite de la session.

En cas d'absence constatée d'un(e) enseignant(e) le jour même des épreuves, le chef de centre doit prendre toutes les mesures pour procéder à son remplacement et d'en informer le pôle académique CFG/DNB pour régularisation.

II. Déroulement

Le calendrier des opérations vous est présenté en **annexe 2**.

Les candidats scolaires sont évalués :

- sur leurs acquis scolaires établis au cours de leur formation par leurs enseignants (240 points)
- et une épreuve orale (160 points).

Tout candidat obtenant au moins 200 points sur 400 est déclaré admis.

II.1 L'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun

Lors du conseil de classe précédant la session d'examen du CFG, au vu de l'ensemble de la progression de l'élève au cours de sa scolarité, par décision du chef d'établissement appuyée sur la consultation de l'équipe pédagogique et éducative, chaque élève doit être évalué quant à son niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture **par rapport aux attendus de fin de cycle 3**, en vue de l'obtention du CFG.

Cela se traduit par le choix, pour chacune des huit composantes figurant sur l' « attestation du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Niveau Certificat de Formation Générale » (cf. **annexe 3**), d'un niveau et d'un seul : soit le niveau 1 (« maîtrise insuffisante »), soit le niveau 2 (« maîtrise fragile »), soit le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante »), soit le niveau 4 (« très bonne maîtrise »).

L'équivalence en points dans CYCLADES est la suivante :

- 10 points si le candidat obtient le niveau 1 « maîtrise insuffisante » ;
- 20 points s'il obtient le niveau 2 « maîtrise fragile » ;
- 25 points s'il obtient le niveau 3 « maîtrise satisfaisante » ;
- 30 points s'il obtient le niveau 4 « très bonne maîtrise ».

Les établissements d'inscription devront avoir saisi dans CYCLADES l'évaluation des acquis scolaires des candidats sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3, **pour le lundi 11 juin 2018 à 17 heures**, dernier délai.

II.2 L'épreuve orale de soutenance d'un projet

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 20 minutes, reposant sur un entretien avec le jury et prenant appui sur un dossier préparé par le candidat (cf. **annexe 4**).

Les oraux auront lieu les jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018, de 8h30 à 17h30.

Les convocations des candidats seront établies par le pôle académique CFG/DNB et éditées par les établissements d'inscription, selon le calendrier joint en annexe.

La transmission des consignes et la prise en charge des dossiers des candidats par les membres de jury devront être terminées pour 8 h 30, heure à laquelle les premiers candidats se présenteront.

- Le dossier support de l'épreuve orale : entre 5 et 10 pages, il doit être établi en trois exemplaires dont deux seront acheminés vers le centre d'examen pour **le vendredi 25 mai 2018** au plus tard. Les établissements d'inscription devront joindre obligatoirement aux dossiers une liste précisant les nom et prénom des candidats avec dossier et ceux sans dossier.
Le dossier est un support – numérique ou manuscrit – qui n'est pas évalué. Il ne conditionne pas non plus la passation de l'épreuve orale : un candidat doit être évalué sur sa seule prestation orale.
Les centres d'examen en charge de l'épreuve orale s'assureront auprès des établissements d'inscription de détenir les dossiers supports des candidats.
- Evaluation de l'épreuve orale : les candidats sont évalués sur leurs aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que leur capacité à exposer leur expérience personnelle et à se situer dans leur environnement social ou professionnel.
Le jury s'appuiera pour cela sur la **grille d'évaluation issue de CYCLADES** (Evaluation => documents produits par l'établissement => fiches d'évaluation).

- Saisie de la note : elle doit être réalisée **au plus tard le lundi 11 juin 2018 à 18 heures**. Les chefs de centre veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.

III. Jury délibératif et diffusion des résultats

III.1 Jury délibératif

Le jury académique se réunira à la DSDEN de Vaucluse **le mercredi 20 juin 2018 à 10 heures 30** pour statuer.

Pour les seuls candidats n'ayant pas obtenu la moyenne à l'évaluation du socle (120 points sur 240), il conviendra de transmettre à la DSDEN de Vaucluse, par courriel uniquement, à ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr et **au plus tard le 11 juin 2018**, le bilan de fin de cycle 3 avec une appréciation littéraire. L'absence de ce document ne permettra pas au jury de délibérer dans de bonnes conditions et pourrait pénaliser les candidats.

III.2 Diffusion des résultats, des diplômes et des relevés de notes

Les résultats de l'examen seront disponibles dans CYCLADES **le lundi 25 juin 2018**. Il revient aux établissements d'inscription de procéder à l'affichage des résultats.

Les relevés de notes seront disponibles dans CYCLADES courant du mois de septembre 2018.

Les diplômes seront remis aux établissements d'inscription dans le courant du mois d'octobre prochain.

Le pôle des examens et concours est à votre disposition pour toutes précisions qui s'avèreraient utiles.

Signataire : Christian PATOZ, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse

CFG 2018-06

candidature scolaire

SECTEUR 04	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND SCO	CENTRE D'EXAMEN ORAL	LOCALITE	TOTAL SCO
CLG/SEGPA	GASSENDI	DIGNE	25	GASSENDI	DIGNE	49
	ITEP	CHAMPTERCIER	5			
	M ANDRE	SEYNE LES ALPES	8			
	BORRELY	DIGNE	11			
CLG	DU VERDON	CASTELLANE	3	DU VERDON	CASTELLANE	3
CLG	C REYMOND	CHÂTEAU-ARNOUX	10	C REYMOND	CHÂTEAU-ARNOUX	17
	M MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE	4			
	H LAUGIER	FORCALQUIER	3			
CLG/SEGPA	J GIONO	MANOSQUE	32	J GIONO	MANOSQUE	72
	M JAVELLY	RIEZ	6			
	JMG ITARD	ORAISON	1			
	ST CHARLES	MANOSQUE	2			
	LE MT D'OR	MANOSQUE	10			
	GIRARDOT	St ^e TULLE	16			
	A AILHAUD	VOLX	5			
ETAB ADAPTE	EREA	CASTEL-BEVONS	21	EREA	CASTEL-BEVONS	21
			162		S/TOTAL	162

SECTEUR 05	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND SCO	CENTRE D'EXAMEN ORAL	LOCALITE	TOTAL SCO
CLG/SEGPA	MAUZAN	GAP	27	MAUZAN	GAP	49
	ST BONNET	ST BONNET EN CHAMPSAUR	2			
	LA BATIE NEUVE	LA BATIE NEUVE	13			
	CENTRE	GAP	7			
CLG/SEGPA	F MITTERRAND	VEYNES	1	FONTREYNE	GAP	38
	FONTREYNE	GAP	24			
	SEVIGNE	GAP	9			
	MARVINGT	TALLARD	4			
CLG	LES ECRINS	EMBRUN	17	LES ECRINS	EMBRUN	17
CLG/SEGPA	LES GARCINS	BRIANCON	27	LES GARCINS	BRIANCON	29
	VAUBAN	BRIANCON	2			
			133		S/TOTAL	133

CFG 2018-06
Candidature scolaire

SECTEUR 84	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND SCO	CENTRE D'EXAMEN ORAL	LOCALITE	TOTAL SCO
CLG/SEGPA	CH DE GAULLE	APT	12	CH DE GAULLE	APT	12
CLG	A MATHIEU	AVIGNON	64	J ROUMANILLE	AVIGNON	75
	LP R SCHUMAN	AVIGNON	5			
	J VIALA	AVIGNON	6			
CLG/SEGPA	J ROUMANILLE	AVIGNON	36	A MATHIEU	AVIGNON	60
	A TAVAN	MTFAVET	5			
	CHAMPFLEURY	AVIGNON	1			
	J VERNET	AVIGNON	9			
	G PHILIPPE	AVIGNON	9			
CLG/SEGPA	H BOUDON	BOLLENE	33	H BOUDON	BOLLENE	51
	P ELUARD	BOLLENE	18			
CLG/SEGPA	P GAUTHIER	CAVAILLON	26	P GAUTHIER	CAVAILLON	50
	ROSA PARKS	CAVAILLON	8			
	CL HUGUES	CAVAILLON	16			
CLG/SEGPA	LP LES CHENES	CARPENTRAS	15	F RASPAIL	CARPENTRAS	40
	ACAF- MSA	V LA ROMAINE	6			
	CH DOCHE	PERNES	3			
	JH FABRE	CARPENTRAS	11			
	A DAUDET	CARPENTRAS	5			
LPA	F RASPAIL	CARPENTRAS	34	LPA LES CHENES	CARPENTRAS	51
	A MALRAUX	MAZAN	17			
LP	A BENOIT	ISLE/SORGUE	20	LP A BENOIT	ISLE/SORGUE	33
	PAYS DES SORGUES	LE THOR	8			
	J GARCIN	ISLE/SORGUE	5			
CLG/SEGPA	J VERNE	LE PONTET	23	J VERNE	LE PONTET	32
	A SILVE	MONTEUX	9			
CLG/SEGPA	J GIONO	ORANGE	42	J GIONO	ORANGE	58
	LP A BRIAND	ORANGE	1			
	ARAUSIO	ORANGE	14			
	B HENDRICKS	ORANGE	1			
CLG	VAL DE DURANCE	PERTUIS	18	M PAGNOL	PERTUIS	43
	NOTRE DAME	LA TOUR D'	7			
	M MAURON	PERTUIS	5			
	LOUIS PHILIBERT (013)	STE REPARADE	13			
LP	M PAGNOL	PERTUIS	28	VAL DE DURANCE	PERTUIS	39
	LE LUBERON	CADENET	6			
	A CAMUS	LA TOUR D'	5			
CLG/SEGPA	PAUL VINCENSINI	VEDENE	29	PAUL VINCENSINI	VEDENE	48
	VOLTAIRE	SORGUES	3			
	LOU VIGNARES	VEDENE	11			
	ST EXUPERY	BEDARRIDES	5			
EREA	M RIVIER	SORGUES	24	M RIVIER	SORGUES	39
	D DIDEROT	SORGUES	15			
CLG/SEGPA	VALLIS AERIA	VALREAS	25	VALLIS AERIA	VALREAS	56
	V SCHOELCHER	STE CECILE LV	12			
	LP REVOUL	VALREAS	19			
					S/TOTAL	687

687

CFG 2018-06

Candidature scolaire

SECTEUR 13	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND SCO	CENTRE D'EXAMEN ORAL	LOCALITE	TOTAL SCO
CLG	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE	27	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE	49
	CHÂTEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	6			
	ST EUTROPE	AIX EN PROVENCE	16			
CLG/SEGPA	E ZOLA	AIX EN PROVENCE	24	J DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE	51
	SOPHIE GERMAIN	AIX EN PROVENCE	3			
	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE	19			
	M MAURON	CABRIES	5			
CLG/SEGPA	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE	39	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE	43
	F MITTERRAND	SIMIANE COLLONGUE	3			
	G BRASSENS	BOUC BEL AIR	1			
CLG/SEGPA	R MOREL	ARLES	29	R MOREL	ARLES	53
	F MISTRAL	ARLES	9			
	AMPERE	ARLES	10			
	V VAN GOGH	ARLES	5			
CLG/SEGPA	LOU GARLABAN	AUBAGNE	26	LOU GARLABAN	AUBAGNE	67
	J LAKANAL	AUBAGNE	21			
	UBELKA	AURIOL	12			
	N SARRAUTE	AUBAGNE	3			
	J DE LA FONTAINE	GEMENOS	5			
CLG/SEGPA	F LEGER	BERRE L'ETANG	12	F LEGER	BERRE L'ETANG	18
	ROQUEPERTUSE	VELAUX	6			
CLG	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD	33	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD	55
	GLANUM	ST REMY	22			
CLG	G PERI	GARDANNE	25	G PERI	GARDANNE	40
	J ZAY	ROUSSET	4			
	LP L'ETOILE	GARDANNE	3			
	DU PESQUIER	GARDANNE	8			
CLG	D MOUSTIER	GREASQUE	15	D MOUSTIER	GREASQUE	25
	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	5			
	HAUTS DE L'ARC	TRETS	5			
CLG/SEGPA	A DAUDET	ISTRES	15	A DAUDET	ISTRES	34
	A SAVARY	ISTRES	13			
	E COUTAREL	ISTRES	6			
CLG	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	28	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	47
	J JAURES	LA CIOTAT	11			
	LES GORGUETTES G RASTOIN	CASSIS	8			
CLG/SEGPA	E DE MIRABEAU	MARIGNANE	34	E DE MIRABEAU	MARIGNANE	61
	G BRASSENS	MARIGNANE	1			
	LP LOUIS BLERIOT	MARIGNANE	3			
	LE PETIT PRINCE	GIGNAC LA NERTHE	23			
CLG	VERSAILLE	MARSEILLE 3	27	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3	43
	LP LE CHATELIER	MARSEILLE 3	1			
	LONGCHAMP	MARSEILLE 1	11			
	JC IZZO	MARSEILLE 2	4			

SECTEUR 13	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND SCO	CENTRE D'EXAMEN ORAL	LOCALITE	TOTAL SCO
CLG	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3	18	E QUINET	MARSEILLE 3	49
	E QUINET	MARSEILLE 3	17			
	ST MAURON	MARSEILLE 3	4			
	CHEVREUL-BLANCARDE	MARSEILLE 4	10			
CHU	CENTRE SCOLAIRE LA TIMONE	MARSEILLE 5	1	TIMONE	MARSEILLE 5	1
CLG	FRAISSINET	MARSEILLE 5	13	FRAISSINET	MARSEILLE 5	61
	G DEFFERRE	MARSEILLE 7	3			
	P PUGET	MARSEILLE 6	2			
	ST V DE PAUL	MARSEILLE 6	15			
	A France	MARSEILLE 6	11			
	SAINT CHARLES CAMAS	MARSEILLE 5	17			
CLG/SEGPA	S MENU	MARSEILLE 9	25	S MENU	MARSEILLE 9	51
	IME VERT PRE	MARSEILLE 9	2			
	GYPTIS	MARSEILLE 9	5			
	LA GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 9	4			
	L PASTEUR	MARSEILLE 9	15			
CLG/SEGPA	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	26	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	54
	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	2			
	IEM SAINT THYS	MARSEILLE 10	2			
	LP COLBERT	MARSEILLE 7	3			
	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 8	6			
	A MONTICELLI	MARSEILLE 8	15			
CLG/SEGPA	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11	14	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	42
	F VILLON	MARSEILLE 11	10			
	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 9	1			
	ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 9	17			
CLG/SEGPA	CAILLOLS	MARSEILLE 12	18	CAILLOLS	MARSEILLE 12	56
	CNED	MARSEILLE	1			
	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12	1			
	A CHENIER	MARSEILLE 12	8			
	D MILHAUD	MARSEILLE 12	28			
CGL/SEGPA	J PREVERT	MARSEILLE 13	44	J PREVERT	MARSEILLE 13	71
	A RENOIR	MARSEILLE 13	26			
	YVES MONTAND	ALLAUCH	1			
LPP	LP P J RAYNAUD	MARSEILLE 13	10	J RAYNAUD	MARSEILLE 13	55
	E ROSTAND	MARSEILLE 13	22			
	A MALRAUX	MARSEILLE 13	5			
	J GIONO	MARSEILLE 13	2			
	STEF MALLARME	MARSEILLE 13	16			
CLG/SEGPA	A DUMAS	MARSEILLE 14	34	A DUMAS	MARSEILLE 14	73
	MASNET	MARSEILLE 14	12			
	H WALLON	MARSEILLE 14	27			

SECTEUR 13	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND SCO	CENTRE D'EXAMEN ORAL	LOCALITE	TOTAL SCO
CLG/SEGPA	E MANET	MARSEILLE 14	26	E MANET	MARSEILLE 14	65
	PYTHEAS	MARSEILLE 14	26			
	TOUR SAINTE	MARSEILLE 14	2			
	M LAURENCIN	MARSEILLE 14	7			
	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	4			
CLG/SEGPA	A RIMBAUD	MARSEILLE 15	29	A RIMBAUD	MARSEILLE 15	65
	R PARKS	MARSEILLE 15	16			
	E TRIOLET	MARSEILLE 15	1			
	H BARNIER	MARSEILLE 16	12			
	M FERRANDI	SEPT LES VALLONS	3			
	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	4			
CLG/SEGPA	J MOULIN	MARSEILLE 15	43	J MOULIN	MARSEILLE 15	64
	LP P ST LOUIS	MARSEILLE 15	6			
	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	6			
	J FERRY	MARSEILLE 15	9			
CLG/SEGPA	M PAGNOL	MARTIGUES	43	M PAGNOL	MARTIGUES	85
	H DAUMIER	MARTIGUES	9			
	H WALLON	MARTIGUES	5			
	G PHILIPPE	MARTIGUES	1			
	LES AMANDEIRETS	CHATEAUNEUF LES M	14			
	P MATRAJA	SAUSSET LES PINS	13			
CLG/SEGPA	MIRAMARIS	MIRAMAS	21	MIRAMARIS	MIRAMAS	51
	A CAMUS	MIRAMAS	13			
	LA CARRAIRE	MIRAMAS	4			
	R SEYSSAUD	ST CHAMAS	13			
CLG/SEGPA	MONT SAUVY	ORGON	16	MONT SAUVY	ORGON	26
	IME LE COLOMBIER	LA ROQUE D'HTRON	4			
	F DOLTO	ST ANDIOL	6			
CLG/SEGPA	F MISTRAL	PORT DE BOUC	14	F MISTRAL	PORT DE BOUC	36
	P ELUARD	PORT DE BOUC	22			
CLG/SEGPA	M ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS	16	M ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS	20
	A MALRAUX	FOS SUR MER	4			
	CH RIEU	ST MARTIN DE CRAU	16	CH RIEU	ST MARTIN DE CRAU	16
CLG/SEGPA	J D'ARBAUD	SALON DE PVCE	28	J D'ARBAUD	SALON DE PVCE	52
	ND LA PRESENTATION	SALON DE PVCE	2			
	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	2			
	J BERNARD	SALON DE PROVENCE	3			
	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	4			
	IME LES CYPRES	SALON DE PROVENCE	3			
	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	3			
	LES GARRIGUES	ROGNES	7			
CLG/SEGPA	R CASSIN	TARASCON	30	R CASSIN	TARASCON	30
CLG/SEGPA	H BOSCO	VITROLLES	19	H BOSCO	VITROLLES	58
	J MONOD	PENNES MIRABEAU	9			
	C CLAUDEL	VITROLLES	5			
	S DE BEAUVOIR	VITROLLES	14			
	H FABRE	VITROLLES	11			
					S/TOTAL	1667

1667

CALENDRIER CFG

SESSION 2018 – 06 candidats scolaires

OPERATIONS	DATES	INTERVENANTS
Diffusion de la circulaire d'inscription	Novembre 2017	Pôle académique du CFG/DNB
Campagne d'inscription des établissements publics et privés sous contrat	15 janvier au 2 février 2018	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Dépôt des dossiers d'aménagements	Vendredi 2 février 2018 dernier délai	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Envoi de la liste des inscrits dans l'ordre alphabétique	Lundi 12 février 2018 dernier délai	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Organisation en centres d'examen	Janvier-février-mars 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Diffusion de la circulaire d'organisation, de l'arrêté d'organisation, de l'arrêté portant constitution du jury académique de délibération	avril 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Convocation du jury académique de délibération	avril 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Convocations des jurys – oraux	avril 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Mise à disposition des convocations des candidats scolaires	mai 2018	Pôle académique du CFG/DNB & établissements
Dépôt des dossiers supports candidats au centre d'examen	Vendredi 25 mai 2018 dernier délai	Etablissements d'inscription Centres d'examen
Epreuve orale des candidats scolaires	Jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018	Chefs de centre d'examen
Saisie de l'évaluation de l'épreuve orale dans CYCLADES	Du jeudi 7 juin au lundi 11 juin 2018 – 18 heures au plus tard	Chefs de centre d'examen
Saisie manuelle dans CYCLADES CFG de l'évaluation cycle 3, par domaine, obtenue en cours de formation par chaque élève.	au plus tard le lundi 11 juin 2018 – 18 heures	Etablissements d'inscription
Edition des PV d'examen et autres statistiques des candidats	jeudi 14 juin 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Jury académique de délibération	Mercredi 20 juin 2018 à 10 heures 30	Pôle académique du CFG/DNB
Résultats et affichage	Lundi 25 juin 2018	Etablissements d'inscription



[Académie]
[Établissement]
[Adresse]
[Code postal] [Ville]
[Téléphone]
[Courriel]

**Attestation du niveau de
maîtrise du socle commun de
connaissances, de
compétences et de culture
- niveau Certificat de Formation
Générale -**

[Logo/Visuel
de l'établissement]

**Année scolaire [aaaa – aaaa]
[Prénom] [NOM]
Né(e) le [jj/mm/aaaa]**

Maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture *

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Les méthodes et outils pour apprendre				
La formation de la personne et du citoyen				
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
Les représentations du monde et l'activité humaine				

* Pour le niveau du certificat de formation générale, la maîtrise du socle commun est évaluée en référence aux connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3. Lorsque le candidat a atteint le niveau de maîtrise « satisfaisant » ou « très bonne maîtrise » en référence aux attendus de fin de cycle 4, il convient de sélectionner ici la colonne « très bonne maîtrise ».

Visa de l'enseignant
[Prénom] [Nom] [jj/mm/aaaa]

Signature

Visa du responsable de l'établissement
[Prénom] [Nom] [jj/mm/aaaa]

Signature

Cachet de l'établissement

CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE SESSION 2018

EPREUVE ORALE

Définition de l'examen

Le Certificat de Formation Générale (CFG) valide l'aptitude des candidats à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences du cycle 3 au moins égale à l'échelon 3. « **maîtrise satisfaisante** » du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

L'épreuve orale

Les candidats sous statut scolaire, stagiaires de la formation professionnelle et individuels, présentent une épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, qui consiste en un entretien avec une commission d'interrogation composée de deux enseignants.

L'entretien permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales et sa capacité à exposer son expérience professionnelle et à se situer dans son environnement social et professionnel.

Par un questionnement ouvert et un registre de langue adapté, les membres du jury recherchent à :

- faciliter l'expression du candidat ;
- permettre au candidat de faire part de son expérience personnelle et d'exprimer son point de vue.

L'accueil est un moment important. Le candidat sera placé dans un climat de confiance propre à développer les échanges. Les examinateurs veilleront à ce que le candidat ait bien compris les objectifs de l'entretien. Les membres de la commission n'hésiteront pas, si besoin, à reformuler ou à faire reformuler leurs questions.

Pour tous les candidats l'épreuve est notée sur 160.

Le dossier

L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat.

Le dossier préparé par le candidat repose sur l'expérience professionnelle, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis, notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages (Art 9 de l'arrêté du 19-07-2016). Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le dossier comporte 5 à 10 pages, y compris les annexes éventuelles, avec possibilité d'ajouter en complément une couverture et un sommaire.

Si le choix d'une couverture a été fait, ce support pourra être utilisé pour renseigner les lecteurs sur le contenu du dossier (titre, illustrations, dessin personnel...).

La présentation sous forme de dossier implique que les documents soient rassemblés, au choix du candidat : documents reliés, collés ou agrafés, utilisation d'une chemise ou d'un porte-vues.

Le dossier doit comporter obligatoirement les informations relatives au candidat :

- nom prénom ;
- statut du candidat : scolaire ou stagiaire de la formation professionnelle dans un établissement public ou candidat individuel.

La rédaction du dossier démontre l'aptitude du candidat à utiliser les technologies de l'information et de la communication. Des parties manuscrites pourront être acceptées (texte, dessin, graphique, plan, montage d'illustrations...).

Pour la lisibilité du dossier, il est conseillé d'utiliser de préférence :

- taille minimale des caractères = 12,
- espace entre les lignes interligne = 1,5.

Le tableau ci-dessous présente des liens possibles entre les objectifs visés au travers de l'épreuve orale et les référentiels du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

objectifs visés au travers de l'épreuve orale	liens possibles avec les référentiels du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	
	DOMAINES	COMPETENCES
apprécier les aptitudes à la communication orale et à l'expression écrite	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer	Dire Ecrire Parle, raconte, communique, argumente
apprécier les aptitudes aux relations sociales	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Avoir un comportement responsable
apprécier la capacité à exposer son expérience personnelle	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Dire, Ecrire Faire preuve d'initiative Prendre, entreprendre et mettre en œuvre son projet.
apprécier la capacité à se situer dans son environnement social ou professionnel.	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Avoir un comportement responsable Faire preuve d'initiative Être acteur de son parcours de formation et d'orientation.



DSDEN84/18-777-28 du 07/05/2018

ORGANISATION GENERALE DU CFG - CANDIDATS INDIVIDUELS - SESSION JUIN 2018

Références : Articles D.332-23 à D.332-29 du code de l'éducation nationale - Arrêté du 19-07-2016 paru au B.O. n°33 du 15-09-2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics et privés - Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement de formation publics et privés

Dossier suivi par : M. CHAUVEAU - Tel : 04 90 27 76 59 - Fax : 04 90 27 76 47 - Courriel : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver ci-après les instructions relatives à l'organisation et au déroulement des épreuves du Certificat de Formation Générale (CFG) **des candidats individuels** au titre de la session de juin 2018.

L'application CYCLADES est utilisée pour la première année dans l'académie d'Aix-Marseille, comme dans toutes les autres académies, pour aider à la gestion des opérations liées au CFG.

I. Organisation

L'organisation des centres désignés pour assurer l'épreuve orale et les épreuves écrites est présentée dans **l'annexe 1**.

Les chefs de centre sont responsables de l'organisation matérielle ainsi que du bon déroulement des épreuves.

Tous les établissements d'inscription ont l'obligation de désigner des enseignants pour assurer les diverses tâches du CFG.

Leurs convocations sont établies par le pôle académique CFG/DNB via l'application IMAG'IN et les établissements les reçoivent par mél en fichier PDF, afin de les remettre aux enseignants convoqués.

Je vous rappelle que l'évaluation des élèves fait partie des missions des enseignants et la participation de ceux-ci aux jurys des examens et concours de leurs obligations de service.

Aussi, aucune dispense ou autorisation ne saurait être accordée aux enseignants qui se trouvent en position normale d'activité et susceptibles d'être requis pour l'examen. La mobilisation de chacun est indispensable à la réussite de la session.

En cas d'absence constatée d'un(e) enseignant(e) le jour même des épreuves, le chef de centre doit prendre toutes les mesures pour procéder à son remplacement et d'en informer le pôle académique CFG/DNB pour régularisation.

Les centres d'examen désignés pour recevoir les candidats prendront en charge le matériel d'examen (sujets, consignes, brouillons, étiquettes d'anonymat et liste de correspondance) selon des modalités qui vous seront communiquées ultérieurement.

Les autres documents (étiquettes de table, listes d'émargement, d'affichage et fiche individuelle d'évaluation) sont à éditer à partir de l'application CYCLADES.

II. Déroulement

Le calendrier des opérations vous est présenté en **annexe 2**.

Les candidats individuels sont évalués :

- sur deux épreuves écrites d'une heure chacune, en français (120 points) et en mathématiques (120 points)
- et une épreuve orale (160 points).

Tout candidat obtenant au moins 200 points sur 400 est déclaré admis.

II.1 Les épreuves écrites

Les écrits auront lieu le **lundi 4 juin 2018** à :

- **8h30 pour le français,**
- **9h30 pour les mathématiques.**

L'épreuve écrite de français d'une heure permet d'évaluer les connaissances et les compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail. Elle est fondée sur un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées, traitant, dans une langue accessible, d'un problème concret. Cette épreuve comporte un exercice permettant d'apprécier si le candidat est capable de lire et comprendre le texte proposé. Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression.

L'épreuve écrite de mathématiques d'une heure permet d'évaluer les compétences travaillées en mathématiques : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer. Elle est constituée d'exercices fondés sur les mathématiques du quotidien, c'est-à-dire à partir de documents ou situations en rapport avec la vie pratique.

Saisie de la note : elle doit être réalisée dans CYCLADES **au plus tard le lundi 11 juin 2018 à 18 heures**. Les chefs de centre veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.

II.2 L'épreuve orale de soutenance d'un projet

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 20 minutes, reposant sur un entretien avec le jury et prenant appui sur un dossier préparé par le candidat (cf. **annexe 3**).

Les oraux auront lieu les lundi 4 juin à partir de 14h et mardi 5 juin 2018, de 8h30 à 17h30.

Les convocations des candidats seront établies par le pôle académique CFG/DNB et éditées par les établissements d'inscription, selon le calendrier joint en annexe.

- Le dossier support de l'épreuve orale comportant entre 5 et 10 pages doit être établi en trois exemplaires dont deux seront acheminés vers le centre d'examen pour **le vendredi 25 mai 2018** au plus tard. Les établissements d'inscription devront joindre obligatoirement aux dossiers une liste précisant les nom et prénom des candidats avec dossier et ceux sans dossier.
Le dossier est un support – numérique ou manuscrit – qui n'est pas évalué. Il ne conditionne pas non plus la passation de l'épreuve orale : un candidat doit être évalué sur sa seule prestation orale.
Les centres d'examen en charge de l'épreuve orale s'assureront auprès des établissements d'inscription de détenir les dossiers supports des candidats.

- Evaluation de l'épreuve orale : les candidats sont évalués sur leurs aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que leur capacité à exposer leur expérience personnelle et à se situer dans leur environnement social ou professionnel.
Le jury s'appuiera pour cela sur la **grille d'évaluation issue de CYCLADES** (Evaluation => documents produits par l'établissement => fiches d'évaluation).
- Saisie de la note : tout comme pour les épreuves écrites, elle doit être réalisée dans CYCLADES **au plus tard le lundi 11 juin 2018 à 18 heures**. Les chefs de centre veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.

III. Jury délibératif et diffusion des résultats

III.1 Jury délibératif

Le jury académique se réunira à la DSDEN de Vaucluse **le mercredi 20 juin 2018 à 9 heures** pour statuer.

III.2 Diffusion des résultats, des diplômes et des relevés de notes

Les résultats de l'examen seront disponibles dans CYCLADES **le lundi 25 juin 2018**. Il revient aux établissements d'inscription de procéder à l'affichage des résultats.

Les relevés de notes seront disponibles dans CYCLADES dans le courant du mois de septembre 2018.

Les diplômes seront remis aux établissements d'inscription dans le courant du mois d'octobre prochain.

Le pôle des examens et concours est à votre disposition pour toutes précisions qui s'avèreraient utiles.

Signataire : Christian PATOZ, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse

CFG 2018-06

Candidature individuelle

SECTEUR 04	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND IND	CENTRE D'EXAMEN ECRIT	LOCALITE	TOTAL IND
CLG	CAND IND DIGNE	DIGNE	18	le MT D'OR	MANOSQUE	18
EP	ULE CENTRE SCOLAIRE	DIGNE	4	EP CENTRE SCO	DIGNE	4
						22

SECTEUR 05	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND IND	CENTRE D'EXAMEN ECRIT & ORAL	LOCALITE	TOTAL IND
	ULE CENTRE SCOLAIRE	GAP	2	EP CENTRE SCO	GAP	2
						2

SECTEUR 84	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND IND	CENTRE D'EXAMEN ECRIT & ORAL	LOCALITE	TOTAL IND
SEGPA	LP R SCHUMAN	AVIGNON	1	LE LAVARIN	AVIGNON	5
	CAND IND AVIGNON	AVIGNON	3			
	CAND IND CARPENTRAS	CARPENTRAS	1			
LP	F REVOUL	VALREAS	5	F REVOUL	VALREAS	5
EP	ULE CENTRE SCOLAIRE	LE PONTET	32	EP CENTRE SCOLAIRE	LE PONTET	32
						42

CFG 2018-06

Candidature individuelle

SECTEUR 13	CENTRE D'ORIGINE	LOCALITE	CAND IND	CENTRE D'EXAMEN ECRIT & ORAL	LOCALITE	TOTAL IND
CTRE DE FORM	EPIDE	MARSEILLE 15	31	EPIDE	MARSEILLE 15	91
	CAND IND AIX	AIX EN PROVENCE	4			
	EME LES CADENAUX	PENNES MIRABEAU	20			
	ITEP LA SARRIETTE	AIX EN PROVENCE	12			
	LP DES METIERS LA VISTE	MARSEILLE 15	17			
	LP LA CABUCELLE	MARSEILLE 15	7			
CLG/SEGPA	CAND IND 13	MARSEILLE	25	D MILHAUD	MARSEILLE 12	44
	EME CENTRE ESCAT	MARSEILLE	6			
	LP LEONARD DE VINCI	MARSEILLE 7	6			
	IME VALBRISE	MARSEILLE	1			
	EME LES MARRONNIERS	MARSEILLE	6			
SOC	ULE LES BEAUMETTES CENTRE	MARSEILLE 9	16	ULE LES BEAUMETTES CENTRE	MARSEILLE 9	16
SOC	ULE CENTRE SCOLAIRE	TARASCON	4	ULE CENTRE SCOLAIRE	TARASCON	4
SOC	ULE CENTRE SCOLAIRE	SALON DE PVCE	11	ULE CENTRE SCOLAIRE	SALON DE	11
SOC	UL EPM CENTRE SCOLAIRE	MARSEILLE 11	19	UL EPM CENTRE SCOLAIRE	MARSEILLE 11	19
SOC	CEF LES CEDRES	MARSEILLE	4	LES CEDRES	MARSEILLE	4
SOC	CEF NOUVEL HORIZON	MARSEILLE 13	5	CEF NOUVEL HORIZON	MARSEILLE 13	5
						194

CALENDRIER CFG

SESSION 2018 - 06 candidats individuels

OPERATIONS	DATES	INTERVENANTS
Diffusion de la circulaire d'inscription	Décembre 2017	Pôle académique du CFG/DNB
Campagne d'inscription	du 15 janvier au 2 février 2018	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Dépôt des dossiers d'aménagements	Vendredi 2 février 2018 dernier délai	Etablissements d'inscription
Envoi de la liste des inscrits	Lundi 12 février 2018 dernier délai	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Organisation en centres d'examen	Janvier-février-mars 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Diffusion de la circulaire d'organisation, de l'arrêté d'organisation, de l'arrêté portant jury académique de délibération	avril 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Convocation du jury académique de délibération	avril 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Convocations des jurys – oraux	avril 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Convocations des correcteurs	avril 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Mise à disposition des convocations des candidats	mai 2018	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Mise à disposition du matériel d'examen écrit & oral	mai 2018	Pôle académique du CFG/DNB – centres d'examen écrit et oral
Dépôt des dossiers supports des candidats au centre d'examen	Vendredi 25 mai 2018 dernier délai	Etablissements d'inscription des candidats individuels & Centres d'examen écrit
Epreuves écrites et orale	Lundi 4 juin - mardi 5 juin 2018	Chefs de centre d'examen
Correction et saisie de l'évaluation chiffrée des épreuves écrites et orales dans CYCLADES	Au plus tard le lundi 11 juin 2018 - 18 heures	Chefs de centre & enseignants correcteurs - interrogateurs
Edition des PV d'examen et autres statistiques des candidats	Jeudi 14 juin 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Jury académique de délibération	Mercredi 20 juin 2018 à 9 heures	Pôle académique du CFG/DNB
Résultats et affichage	Lundi 25 juin 2018	Etablissements d'inscription

CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE SESSION 2018

EPREUVE ORALE

Définition de l'examen

Le Certificat de Formation Générale (CFG) valide l'aptitude des candidats à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences du cycle 3 au moins égale à l'échelon 3. « **maîtrise satisfaisante** » du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

L'épreuve orale

Les candidats sous statut scolaire, stagiaires de la formation professionnelle et individuels, présentent une épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, qui consiste en un entretien avec une commission d'interrogation composée de deux enseignants.

L'entretien permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales et sa capacité à exposer son expérience professionnelle et à se situer dans son environnement social et professionnel.

Par un questionnement ouvert et un registre de langue adapté, les membres du jury recherchent à :

- faciliter l'expression du candidat ;
- permettre au candidat de faire part de son expérience personnelle et d'exprimer son point de vue.

L'accueil est un moment important. Le candidat sera placé dans un climat de confiance propre à développer les échanges. Les examinateurs veilleront à ce que le candidat ait bien compris les objectifs de l'entretien. Les membres de la commission n'hésiteront pas, si besoin, à reformuler ou à faire reformuler leurs questions.

Pour tous les candidats l'épreuve est notée sur 160.

Le dossier

L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat.

Le dossier préparé par le candidat repose sur l'expérience professionnelle, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis, notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages (Art 9 de l'arrêté du 19-07-2016). Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le dossier comporte 5 à 10 pages, y compris les annexes éventuelles, avec possibilité d'ajouter en complément une couverture et un sommaire.

Si le choix d'une couverture a été fait, ce support pourra être utilisé pour renseigner les lecteurs sur le contenu du dossier (titre, illustrations, dessin personnel...).

La présentation sous forme de dossier implique que les documents soient rassemblés, au choix du candidat : documents reliés, collés ou agrafés, utilisation d'une chemise ou d'un porte-vues.

Le dossier doit comporter obligatoirement les informations relatives au candidat :

- nom prénom ;
- statut du candidat : scolaire ou stagiaire de la formation professionnelle dans un établissement public ou candidat individuel.

La rédaction du dossier démontre l'aptitude du candidat à utiliser les technologies de l'information et de la communication. Des parties manuscrites pourront être acceptées (texte, dessin, graphique, plan, montage d'illustrations...).

Pour la lisibilité du dossier, il est conseillé d'utiliser de préférence :

- taille minimale des caractères = 12,
- espace entre les lignes interligne = 1,5.

Le tableau ci-dessous présente des liens possibles entre les objectifs visés au travers de l'épreuve orale et les référentiels du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

objectifs visés au travers de l'épreuve orale	liens possibles avec les référentiels du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	
	DOMAINES	COMPETENCES
apprécier les aptitudes à la communication orale et à l'expression écrite	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer	Dire Ecrire Parle, raconte, communique, argumente
apprécier les aptitudes aux relations sociales	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Avoir un comportement responsable
apprécier la capacité à exposer son expérience personnelle	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Dire, Ecrire Faire preuve d'initiative Prendre, entreprendre et mettre en œuvre son projet.
apprécier la capacité à se situer dans son environnement social ou professionnel.	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Avoir un comportement responsable Faire preuve d'initiative Être acteur de son parcours de formation et d'orientation.